

2022



RAPPORT D'ACTIVITÉ

SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION & DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

AVANÇON I LA BÂTIE-NEUVE I LA BÂTIE-VIEILLE I BRÉZIERS I ESPINASSES I MONTGARDIN
PIÉGUT I RAMBAUD I REMOLLON I LA ROCHETTE I ROCHEBRUNE I ROUSSET
SAINT-ETIENNE-LE-LAUS I THÉUS I VALSERRES I VENTEROL



Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance
33, rue de la Lauzière 05 230 La Bâtie-Neuve
04 92 50 20 50 / secretariat@ccspva.com
www.serre-ponconvaldavance.com

PARTIE 1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 >Le territoire desservi	5
1.1/ Présentation du périmètre.....	5
1.2/ Vision globale de l'organisation du service	6
1.3/ Déchets pris en charge par le service	6
CHAPITRE 2> La prévention des déchets	9
2.1/ Indice de réduction des déchets (IRD)	9
2.2/ Description des actions de l'économie circulaire (actions de communication ou de sensibilisation menées sur le territoire)	10
CHAPITRE 3/ La collecte des déchets organisation.....	14
3.1/ Pré-collecte	14
3.2/ Population desservie et taux de variation annuel.....	14
3.3/ Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	15
3.4/ Fréquence des collectes par matériau	16
3.5/ Focus sur les déchèteries	16
3.5.1/ Jours et heures d'ouverture	16
3.5.2/ Fréquentation des déchèteries	17
3.6/ Evolution de l'organisation de la collecte.....	17
CHAPITRE 4> La collecte des déchets bilan : tonnages collectés, évolutions et performances .18	18
4.1/ Déchets non recyclables, collectés en collecte résiduelle (OM/ Déchets Ménagers Assimilés).....	18
4.2/ Déchets recyclables collectés en collecte sélective (Emballages Papiers Verre)	19
4.3/ Déchets collectés en déchèteries	21
4.3.1 Liste des matériaux acceptés en déchèterie et repreneurs 2022.....	21
4.3.2 Tonnages collectés et évolution	22
4.4/ Déchets organiques.....	32
4.5/ Les performances de collecte (ratios)	35
4.5.1/ Sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles).....	35
4.5.2/ Sur la collecte sélective	36
4.5.3/ Sur les principaux matériaux collectés en déchèteries	37
CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets	38
5.1/ Localisation des unités de traitement, nature des traitements et valorisations.....	38
5.2/ Bilan du traitement des déchets.....	39

5.2.1/ Taux global de valorisation (sur les principales catégories de déchets collectées en 2022).....	39
5.2.2/ Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage	40
5.2.3/ Collecte sélective : Refus de tri.....	41
5.2.4/ Objectifs nationaux de réduction des déchets et Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets : objectifs à atteindre	42
CHAPITRE 6> Impact environnemental et sanitaire.....	44
CHAPITRE 7> La concertation et la gouvernance.....	44
7.1/ Description des moyens d'information et de communication	44
7.2/ Suivi des réclamations.....	44
CHAPITRE 8> Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets	46
8.1/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets : population desservie et tonnages collectés par catégorie de déchets	46
8.2/ Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	47
CHAPITRE 9/ Budget, coût du service et financement	48
9.1/ Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service	48
9.2/ Le coût aidé du service public et niveau de financement (à partir de 2018) <i>Source = matrice des coûts</i>	48
9.3/ Le financement du service public.....	49
CHAPITRE 10> Structure du coût	52
10.1/ Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus (<i>source Matrice Ademe matrice agrégée en €</i>)	52
10.2/ La nature des produits (ou montant global détaillé des recettes) hors REOM	54
10.3/ La répartition des charges, des produits et du financement	55
CHAPITRE 11> Coût des différents flux de déchets.....	56
11.1/ Coût des différents flux.....	56
11.2/ Couverture des charges par les produits par flux	57
CHAPITRE 12> Evolution des coûts	57
CHAPITRE 13> INVESTISSEMENTS 2022.....	58
ANNEXES.....	59

PARTIE 1

LES INDICATEURS

TECHNIQUES

CHAPITRE 1 >Le territoire desservi

1.1/ Présentation du périmètre

La CCSPVA a été créée le 1^{er} janvier 2017 par fusion de deux anciennes communautés de communes (et retrait d'une commune). 2017 constitue donc sa 1^{ère} année de fonctionnement.

La CCSPVA se situe au sud du département des Hautes-Alpes et rassemble 16 communes, dont 2 communes du département voisin des Alpes de Haute-Provence. Sa population est de 7 679 habitants (population municipale 2018) pour une superficie de 243 km², soit une densité de 30.86 hab/km².



La géographie de la CCSPVA s'articule autour de deux vallées : la vallée de l'Avance et la Vallée de la Durance, abritant chacune un pôle principal : La Bâtie-Neuve sur l'Avance (2562 habitants), intégrée à l'aire urbaine de Gap, et Espinasses (821 habitants) sur la Durance.

1.2/ Vision globale de l'organisation du service

Le service public de gestion des déchets s'organise autour de 4 pôles :

- Le pôle Ordures Ménagères : l'exutoire (enfouissement) est l'ISDI du Beynon sur la commune de Ventavon
- Le pôle Collecte Sélective (Tri-flux Emballages-Papiers-Verre) : les matériaux concernés sont rassemblés au centre de tri du Beynon à Ventavon, avant d'être expédiés vers le centre de tri de Manosque (Emballages) ou directement vers les recycleurs (Papiers et Verre)

La régie de « prévention, gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés » de la CCSPVA fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2021 et assure depuis cette date la collecte de l'ensemble des flux sur son territoire : déchets recyclables (Emballages, Verre, Papier), déchets non recyclables/ cartons.

- Le pôle déchèteries : deux déchèteries sur la CCSPVA, une sur la commune d'Avançon, une sur la commune de Théus. La gestion s'effectue en régie directe pour le haut de quai et en prestation de service pour le bas de quai.

- Le pôle biodéchets : en place depuis début 2021, au démarrage du programme LIFE IP SMART WASTE. Ce pôle gère les 12 sites de compostage partagé en place sur le territoire, accompagne les établissements dans la gestion de leurs déchets organiques, propose tout au long de l'année des animations sur le thème du compostage et de la gestion domestique des déchets alimentaires.

1.3/ Déchets pris en charge par le service

Le service prend en charge l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA). Ceux-ci sont produits par les ménages et les activités économiques, et collectés par le service public d'élimination des déchets et sont compris dans les déchets municipaux :



Les déchets pris en charge sont :



Les déchets non recyclables (ou déchets ménagers et Assimilés) (Ordures Ménagères produites par les particuliers) **et Assimilés** (ce sont les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites). Ce sont les déchets des entreprises, commerçants, artisans, et les déchets du secteur tertiaire.



Les matériaux issus de la collecte sélective en apport volontaire : Emballages, Papiers, Verre et Cartons

Les matériaux récupérés en déchèteries



Les déchèteries acceptent les déchets des particuliers et des professionnels résidant sur le territoire de la CCSPVA, ainsi que ceux des communes de Chorges et Bellaffaire (convention).

Les dépôts sont illimités et gratuits pour les particuliers et tous les professionnels hormis les « artisans et entreprises du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement » qui disposent depuis le 1^{er} avril 2021 d'un badge d'accès, intégrant selon l'effectif de l'entreprise, entre 10 et 30 dépôts/ an en déchèterie.

Les professionnels extérieurs au territoire (siège social) peuvent effectuer certains dépôts payants.

Faits marquants en 2022 :

- Poursuite du programme LIFE sur les biodéchets : distribution composteurs individuels, organisation d'animations, accompagnement et nouvelles implantations chez les professionnels
- Lancement des travaux de la plateforme dédiée aux déchets verts
- Lancement de la réalisation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés
- Mise en place de nouvelles filières en déchèteries : avec ECOLOGIC , Articles de Sport et de Loisirs et Articles de Bricolage et de Jardinage Thermiques

CHAPITRE 2> La prévention des déchets

2.1/ Indice de réduction des déchets (IRD)

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010. La CCSPVA ayant été créée en 2017, nous nous rapporterons donc aux tonnages de 2017

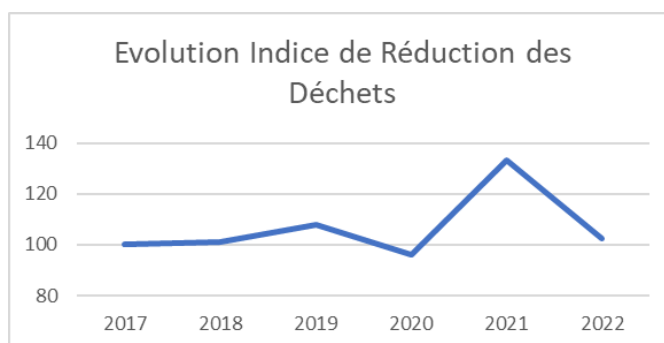
Les déchets ménagers et assimilés regroupent

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets.		
Déchets occasionnels	Déchets de «routine» = ordures ménagères et assimilées	
Encombrant, déchets verts, déblais, gravats ...	Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = ordures ménagères résiduelles	Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles et verre ...)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage OM	1710	1734	1421	1484	1512	1500
Tonnage EMB + Papier + Verre	504	507	660	668	717	698
Tonnage déchèteries*	2 862	2881	3383	2719	4529	3009
total	5 076	5 122	5 464	4 871	6 758	5 207
IRD	100	101	108	96	133	103

*Déchèteries : tonnages encombrants+cartons+D3E+ferraille+mobilier+déchets verts+ bois

Source Tableau excel evol TGV et autres



2.2/ Description des actions de l'économie circulaire (actions de communication ou de sensibilisation menées sur le territoire)

En 2022, les actions de sensibilisation et communication se sont concentrées sur le thème du compostage et des biodéchets puisque la CCSPVA a lancé le 1^{er} janvier 2021 et pour 3 ans, son programme de gestion des déchets organiques soutenu par l'Europe, la Région et l'Ademe (programme LIFE IP SMART WASTE).

- Poursuite des animations scolaires dans 18 classes de la CCSPVA (Automne 2022-printemps 2023), portant sur le compostage, le gaspillage alimentaire, les biodéchets ainsi qu'un atelier « bombes de graines ».
- Mai 2022 : participation à la foire aux plants d'Espinasses avec un stand d'initiation au compostage et réalisation reportage déchetterie
- Réalisation d'un reportage sur les filières de valorisation en déchèteries et le compostage par le média local DICI Télé



- Atelier et infos compostage avec la Médiathèque de la Bâtie-Neuve en Juin

- Affichage et flyers trilingues pour le tri sur les PAV situés en zones touristiques

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance
15 juillet 2022

[LE TRI SÉLECTIF EN 3 LANGUES]

En cette période estivale où près de 600 000 visiteurs sont attendus, nous adaptons notre communication et venons d'éditer une affiche d'information multilingue en trois langues (anglais, allemand italien).

Vous êtes un hébergeur, un restaurant, un camping ou tout simplement vous souhaitez mieux l'expliquer à vos amis venus de l'étranger ?

Téléchargez, consultez, le document en ligne.

Ou pour l'afficher dans vos locaux, des versions papier sont disponibles à l'Office de tourisme de Rousset, à France Services la Bâtie-Neuve, et à la Com'com ! Si besoin d'une quantité plus conséquente, nous demander au préalable.

https://www.cc-serreponconvaldavance.com/_/le-tri...

Even on holiday, I sort my waste · Selbst im Urlaub sortiere ich meinen Müll · Anche in vacanza, smisto i rifiuti.

PAPER · PAPIER · CARTA

ALL PAPERS ARE SORTED AND RECYCLED. Newspapers, magazines, advertisements, letters, notebooks...
ALLE PAPIERE WERDEN SORTIERT UND RECYCLET. Zeitungen, Zeitschriften, Anzeigen, Briefe, Hefte...
TUTTI I DOCUMENTI VENGONO SELEZIONATI E RICICLATI. Giornali, riviste, annunci, lettere, quaderni...

Never
Noch nie
Mai

With staples and paperclips.
Mit Heftklammern und Büroklammern.
Con graffette.

Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance
33 rue de la Poste 05100 LA BÂTIE-NEUVE - 05 95 59 20 50 - cc-serreponconvaldavance.com

MÊME EN VACANCES, JE TRIE MES DÉCHETS

Merçi!

LES EMBALLAGES

PACKAGING / VERPACKUNG / IMBALLAGIO

ICI tous les emballages ménagers plastiques se trient !
All plastic household packaging is sorted here !
Hier werden alle Kunststoff-Haushaltsverpackungen sortiert !
Qui, tutti gli imballaggi in plastica per le case sono ordinati !

Bulk packaging, never in a bag.
Großverpackung, niemals in einer Tüte.
Imballaggio sfuso, mai in un sacchetto.

LE VERRE

GLASS / GLAS / VETRO

Bouteaux, pots et bouteilles en verre (sans bouchons)
Glass jars, pots and bottles (without caps)
Gläser, Töpfe und Flaschen (ohne Stopfen)
Barattoli, vasetti e bottiglie di vetro (senza tappi)

LES PAPIERS

PAPER / PAPIER / CARTA

Tous les papiers se trient et se recyclent.
Avec agrafes et trombones.
Par des suremballages plastiques.

All papers are sorted and recycled.
With staples and paperclips.
No plastic overwrapping.

Alle Papiere werden sortiert und recycelt.
Mit Heftklammern und Büroklammern.
Keine Plastikverpackung.

Tutti i documenti vengono selezionati e riciclati.
Con graffette.
Nessun imballaggio di plastica.

OÙ COMPOSTER ?

Nos communes disposent d'aires de compostage partagé, publiques et ouvertes à tous, à côté des points de tri sélectif !
Déposez-y vos déchets de cuisine :

- La Bâtie-Neuve (3 en centre-ville)
- La Bâtie-Vieille (centre-village)
- La Rochette (Quartier Pont-Sarrazin)
- Espinasses (au Boulodrome)
- Piégut (parking du village)
- Rambaud (centre-village)
- Remolles (Place de l'Hermitane)
- Theus (avant le village)
- Rochebrune (sortie Les 3 Lacs)
- Valsarres (entrée du village)

Pro de viandes ni poissons.
Pro de pain.
Pro de suc, ni de vaisselle même biodegradable.

To compost your kitchen waste, all our villages have public composting areas.
No meat or fish.
No bread.
No sugary or sweet biodegradable.

Um Ihre Küchenabfälle zu kompostieren, haben alle unsere Dörfer öffentliche Kompostierungsgebiete.
Keine Fleisch oder Fisch.
Keine Tüte oder gar süßig-süßliche Bioabfälle.

Per compostare i tuoi rifiuti di cucina, tutti i nostri villaggi dispongono di aree pubbliche di compostaggio.
Nessuna carne o pesce.
Nessuna briciola o nemmeno sgradevole biodegradabile.

www.cc-serreponconvaldavance.com
Facebook
Pinterest

- Point info compostage et animation déchets « Scène de tri » à la Fête des 3 lacs
- Organisation d'une matinée de nettoyage sur La Bâtie-neuve à l'occasion du World clean up day en septembre



Journée mondiale du nettoyage de la planète

17 septembre 2022

Ils ont ramassé près de 10 kg de déchets dans la commune

Par Le Dauphiné Libéré - Hier à 19:05 - Temps de lecture : 1 min

SAM, 17 SEPT. 2022

World Clean Up day à La Bâtie-Neuve

La Bâtie-Neuve

2 participant(s) · 4 intéressé(s)

... | Vu 15 fois



Le tri des déchets a été réalisé sur la place de la mairie. Photo Le DL /Jean-Pierre BONNET

Samedi 16 septembre, sous l'égide de la communauté de communes ; une opération de tri des déchets a été organisée à La Bâtie-Neuve. Une dizaine de personnes étaient présentes pour participer à la collecte dans la commune. Les participants ont parcouru pendant 1 h 30 les principales rues de la commune. Cette matinée sur la place de la mairie, le point a été fait : 1 kg de verre, 3 kg d'emballage, 800 g de papier, 1 kg de déchets qui iront en décharge mais aussi 500 cigarettes.



[LE COMPOST EST MUR]

🌱 Rien ne se perd, tout se transforme ! 🌱

Après des mois de travail et de digestion, vos dépôts se sont transformés. Ils ressemblent à du terreau et dégagent une odeur de sous-bois : le compost est mûr ! C'est désormais un excellent engrais, un véritable coup de pep's naturel et gratuit pour vos plantations.

Servez-vous dans tout nos sites de compostage partagé, les bacs sont ouverts !

🌱 Utilisez-le en surface comme paillage pour conserver l'humidité du sol.

🌱 Enfouissez-le légèrement : il aide votre sol à se structurer, se stabiliser et se fertiliser.

C'est grâce à vous, et vos déchets non jetés à la poubelle. Un cercle vertueux parfait : merci ! 🌱



- Opération compost mûr printemps
automne

- Inauguration de la Ressourcerie éphémère d'Espinasses en Novembre



- Lancement de la réalisation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés, et d'une enquête auprès de la population

ENQUÊTE SUR LES DÉCHETS
VOTRE AVIS COMPTE !

Comprendre vos habitudes, vos attentes et vos difficultés : nous en avons besoin pour améliorer l'offre de services et répondre tous ensemble à la nécessité de réduire drastiquement nos déchets.

Le tri et la réduction des déchets : chez-vous, comment ça se passe ?

Comprendre vos habitudes, vos attentes et vos difficultés : nous en avons besoin pour améliorer l'offre de services et répondre tous ensemble à la nécessité de réduire drastiquement nos déchets.

Ainsi, la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance mène l'enquête auprès de ses habitants !
Merci pour votre participation précieuse qui nous permettra de définir les bonnes solutions pour notre territoire.

- Temps de réponse estimé à 5 min -

valleedavance@gmail.com [Changer de compte](#)

Non partagé

* Indique une question obligatoire



Toute l'année : relance du programme de distribution des composteurs individuels à tarif attractif

CHAPITRE 3/ La collecte des déchets organisation

3.1/ Pré-collecte

La pré-collecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité.

Les équipements de pré-collecte en place sur la CCSPVA :

Flux	Type de contenant	Nombre de contenants répartis sur les 16 communes
Ordures ménagères	Colonnes aériennes 5 m ³	115
	Colonnes semi-enterrées 5 m ³	
Tri sélectif (3 flux)	Colonnes semi-enterrées 5 m ³	226
	Colonnes aériennes 4 et 5 m ³	
Cartons	Colonnes aériennes 5 m ³ (4 m ³)	31
Déchèteries	Bennes	7 bennes à quai à Avançon 6 bennes à quai à Théus
	Contenants	Selon les flux
Biodéchets*	Composteurs individuels	112 composteurs distribués en 2022 / 160 composteurs vendus en 2021/ 54 en 2020

3.2/ Population desservie et taux de variation annuel

(populations légales 2019 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022)

Code	Libellé	Population légale 2019 (= population municipale)
04150	Piégut	202
04234	Venterol	226
05011	Avançon	419
05017	La Bâtie-Neuve	2562
05018	La Bâtie-Vieille	325
05022	Bréziers	239
05050	Espinasses	821
05084	Montgardin	457
05113	Rambaud	378
05115	Remollon	453
05121	Rochebrune	175
05124	La Rochette	474

05127	Rousset	181
05140	Saint-Étienne-le-Laus	286
05171	Théus	214
05176	Valserres	267
Total CCSPVA		7679

Flux	Population desservie
Déchets non recyclables (OMR)	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 620 habitants
Tri sélectif (3 flux)	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 620 habitants
Déchèteries	Avançon : les 16 communes de la CCSPVA + la commune de Chorges (3 055 habitants) soit au total 10 675 habitants
	Théus : les 16 communes de la CCSPVA + la commune de Bellaffaire (140 habitants) soit au total 7 760
Composteurs individuels ou partagés	Les 16 communes de la CCSPVA soit 7 620 habitants

Convention pour l'accès de la commune de Chorges à la déchèterie d'Avançon conclue le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans, renouvelée pour la même durée, soit jusqu'au 31/12/2024

Convention pour l'accès de la commune de Bellaffaire à la déchèterie de Théus conclue le 1^{er} janvier 2018 pour 1 an, reconductible par reconduction expresse 2 fois soit jusqu'au 31/12/2020, puis renouvelée.

3.3/ Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Flux de déchets en Apport Volontaire	Nombre et type de contenants disponibles	Tonnage collecté en 2022
Déchets non recyclables	115 colonnes aériennes et semi-enterrées	1499 t
Emballages	109 colonnes aériennes et semi-enterrées	282 t
Papiers	55 colonnes aériennes et SE	129 t
Verre	62 colonnes aériennes et SE	286 t
Cartons	31 colonnes aériennes	55 t
Biodéchets	13 sites de compostage partagé	

Les flux apportés dans les deux déchèteries de la CCSPVA sont collectés soit en bennes soit dans des contenants appropriés au flux collecté.

3.4/ Fréquence des collectes par matériau

Fréquence de collecte	Communes concernées
DECHETS NON RECYCLABLES	
Une fois par semaine toute l'année / 4 tournées par semaine	Avançon/ Bréziers/ La Bâtie Vieille/La Rochette/ Montgardin/ Piégut/ Rambaud/ Rochebrune/ Rousset/ Saint Etienne Le Laus/ Théus/ Valserres Venterol
Deux fois par semaine toute l'année/ 4 tournées par semaine	La Bâtie-Neuve/ Espinasses/ Remollon
Deux à trois fois par semaine en période estivale/ 1 tournée supplémentaire en été	Les points touristiques : campings, belvédère, plages, sanctuaire
EMBALLAGES	
Une fois par semaine toute l'année sur les 16 communes/ 3 tournées par semaine	
PAPIERS et VERRE	
Une fois tous les 15 jours	Avançon/ La Bâtie-Neuve/ La Bâtie Vieille/ La Rochette/ Montgardin/ Rambaud/ Saint Etienne Le Laus/ Valserres
Une fois par mois	Bréziers/ Espinasses/ Piégut/ Remollon/ Rochebrune Rousset/ Théus/ Venterol

3.5/ Focus sur les déchèteries

3.5.1/ Jours et heures d'ouverture

Ce qui change au 1^{er} avril 2021



DÉCHÈTERIE d'AVANÇON
La Plaine 05230 AVANÇON
☎ 06 47 71 91 43

Venir 15 min. avant la fermeture du site

➔ Nouveaux horaires à l'année !

**LUNDI, MARDI
JEUDI, VENDREDI
SAMEDI**

9h - 12h / 13h30 - 17h30

➔ Badge d'accès obligatoire pour les ARTISANS, ENTREPRISES DU BÂTIMENT, des TRAVAUX PUBLICS et de l'ENVIRONNEMENT



www.cc-serreponconvaldavance.com

Ce qui change au 1^{er} avril 2021



DÉCHÈTERIE de THÉUS
La Plaine 05190 THÉUS
☎ 06 77 90 98 62

Venir 15 min. avant la fermeture du site

➔ Nouveaux horaires à l'année !

**LUNDI
MERCREDI
VENDREDI**

14h - 17h30

SAMEDI

9h - 12h
14h - 17h30

➔ Badge d'accès obligatoire pour les ARTISANS, ENTREPRISES DU BÂTIMENT, des TRAVAUX PUBLICS et de l'ENVIRONNEMENT



www.cc-serreponconvaldavance.com

3.5.2/ Fréquentation des déchèteries

Données non disponibles

3.6/ Evolution de l'organisation de la collecte

Les bacs roulants ont été supprimés sur le dernier trimestre de l'année 2018. La CCSPVA rassemble désormais 102 points de collecte en apport volontaire multi matériaux. Les tournées de collecte des Ordures Ménagères sont réorganisées depuis cette date afin d'optimiser les remplissages, et de s'adapter aux transferts de flux liés à l'extension des consignes de tri.

La suppression des bacs a permis de :

- maîtriser les coûts de collecte en passant sur un seul type de préhension (collecte par camion grue), en rationalisant les points de collecte et en adaptant les fréquences
- favoriser le geste de tri en associant systématiquement une colonne emballages aux colonnes OM afin d'améliorer les performances de tri, génératrices de recettes pour la CCSPVA

L'objectif était également environnemental : ce changement favorise le recyclage tout en limitant les émissions de CO2 liées aux camions de collecte.

L'année 2021 était l'année du démarrage de la collecte en régie : la CCSPVA s'est dotée des moyens matériels (achat de 2 camions) et humains (recrutement de deux chauffeurs) afin d'assurer en autonomie la collecte de l'ensemble des flux de déchets sur ses 16 communes.

L'objectif était là aussi, de maîtriser les coûts en se libérant d'une prestation privée dont le tarif augmentait significativement à chaque renouvellement de contrat. Ce passage en régie permet également d'avoir la main sur les tournées et leur organisation, et d'être plus réactifs pour offrir un service de meilleure qualité aux usagers.

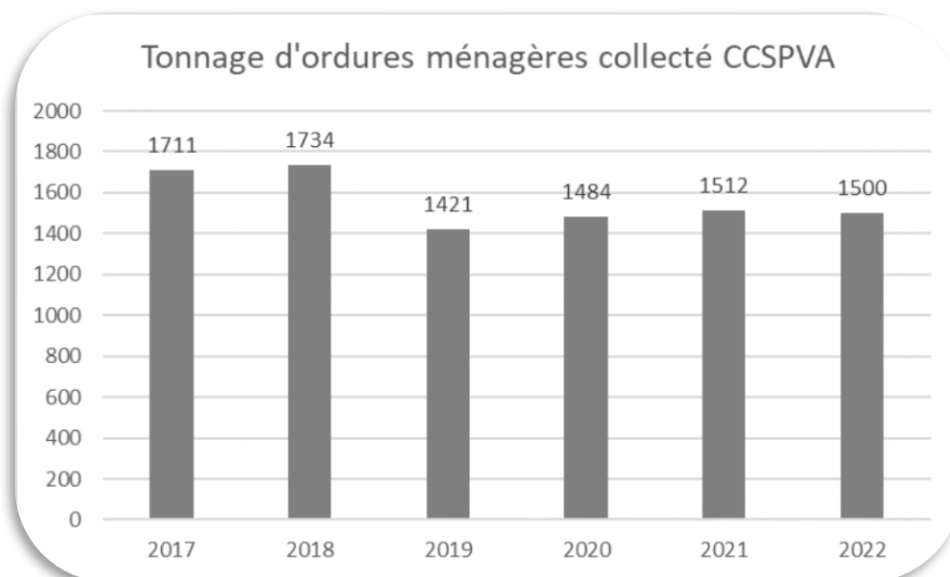
L'année 2022 a permis de conforter le fonctionnement de la régie.

CHAPITRE 4> La collecte des déchets bilan : tonnages collectés, évolutions et performances

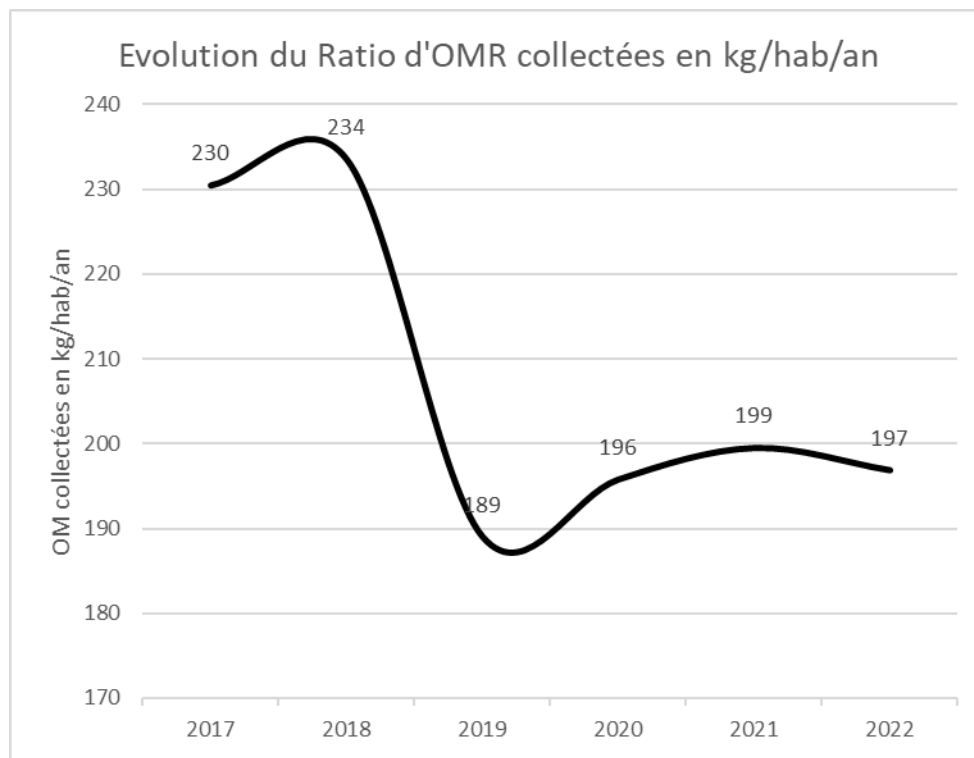
4.1/ Déchets non recyclables, collectés en collecte résiduelle (OM/ Déchets Ménagers Assimilés)

1 512 t d'ordures ménagères ont été collectées en 2021 sur le territoire de la CCSPVA, ce qui représente 198 kg/hab/an (la population prise en compte est la population municipale Insee 2018 soit 7 620 hab).

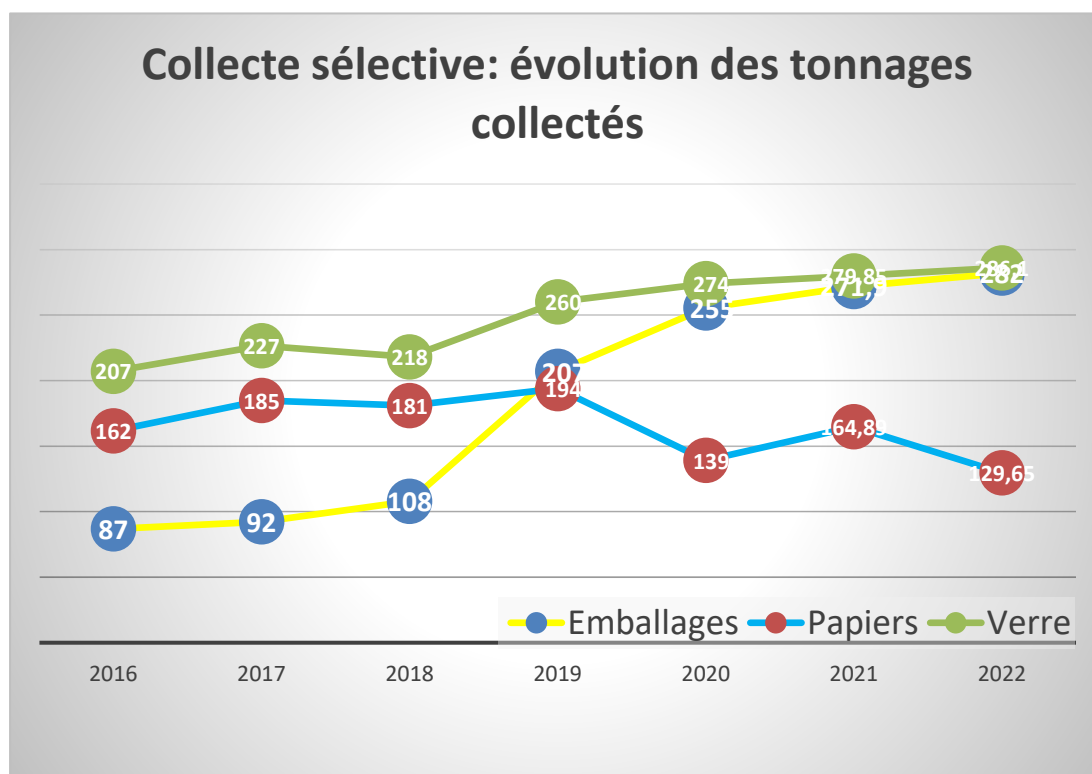
Après une forte diminution en 2019 (- 313 t, soit – 18%), **le tonnage de déchets non recyclables se stabilise depuis 2 ans avec une légère baisse cette année de 1% (- 12 t).**



Le nombre de kilos collectés par habitant marque un léger fléchissement (- 2Kg/hab/an) pour s'établir à 197 kg/hab/an.



4.2/ Déchets recyclables collectés en collecte sélective (Emballages Papiers Verre)



Le tonnage d'emballages collecté progresse encore : + 10 t par rapport à 2021 (282 t collectées), soit un ratio de 36.7 kg/hab/an (en progression + 1 kg/hab/an) et **une augmentation globale de 3 %**.

Cette évolution encourageante doit néanmoins être nuancée par un taux de refus en progression depuis l'extension des consignes de tri : celui-ci a augmenté de 10% depuis l'extension des consignes de tri.

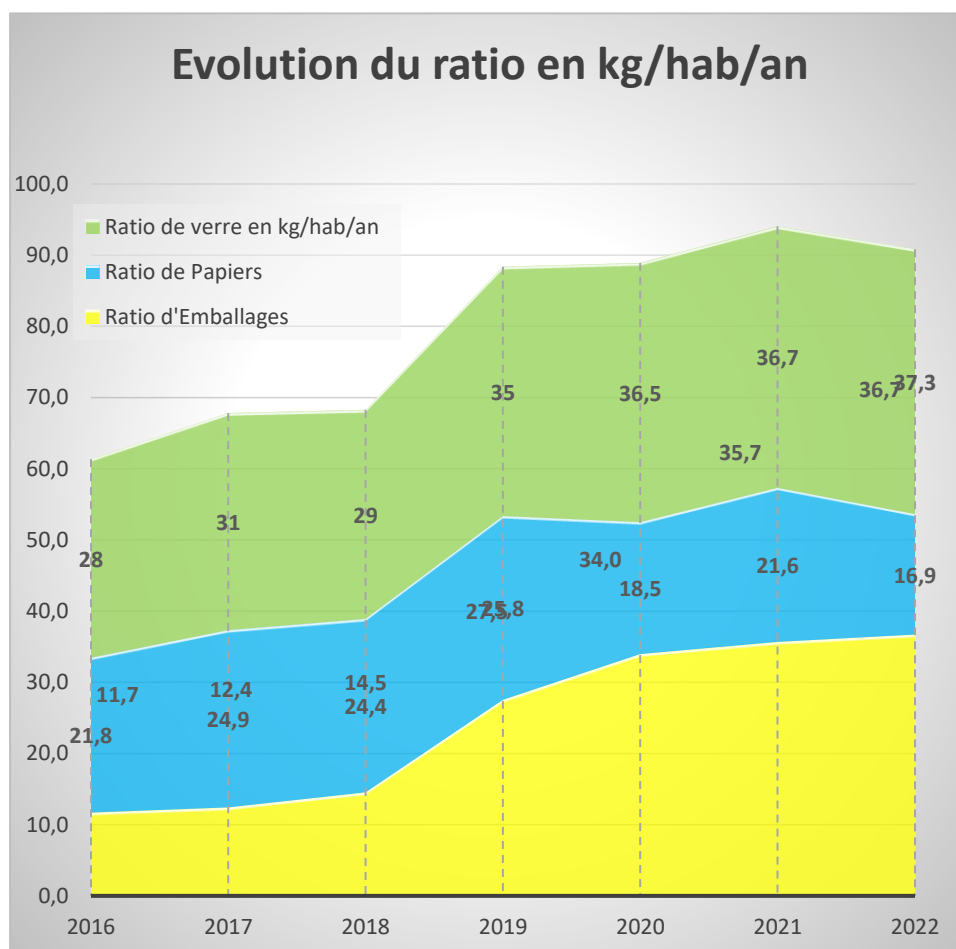
Sur 2022, le refus représente 73 t sur les 282 t collectées soit un taux de près de 26% en légère diminution par rapport à 2021 -2%)

Le tonnage de verre (286 t) progresse légèrement (+6 t).

Le tonnage de papier repart très nettement à la baisse avec 130 t collectées en 2022 (-21% ; - 35 t).

La qualité du papier demeure problématique, avec un mélange systématique avec d'autres matériaux (sacs d'emballages notamment) entraînant un déclassement systématique en Gros de magasin (qualité inférieure) et un taux de refus qui est passé de 5% à 10%.

Les ratios en kg/hab/an suivent les tendances évoquées ci-dessus.



4.3/ Déchets collectés en déchèteries

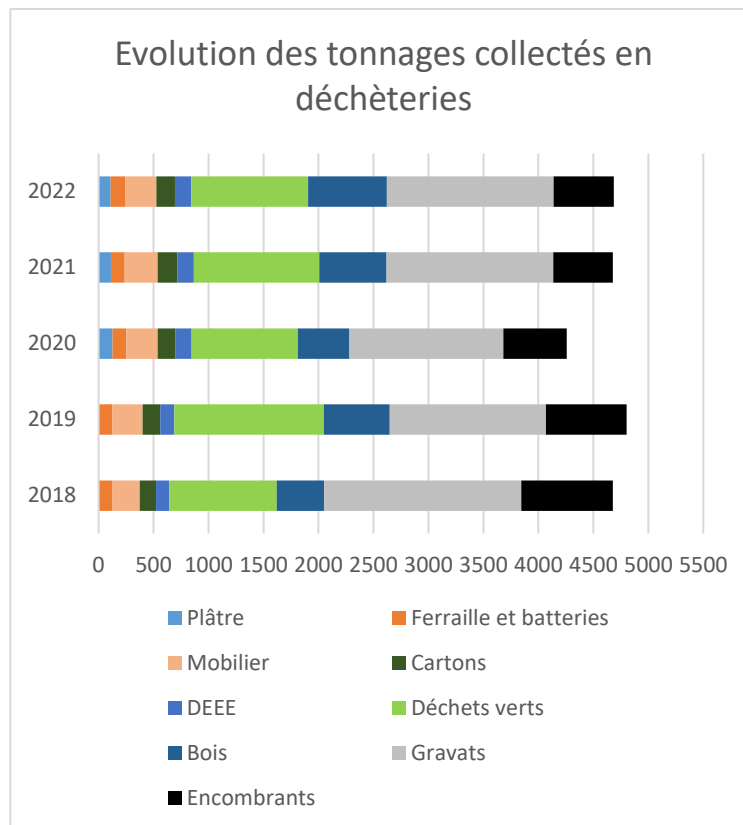
Rappel : la population concernée par les 2 déchèteries est de 10 880 habitants (intégration des communes de Chorges et Bellaffaire)

4.3.1 Liste des matériaux acceptés en déchèterie et repreneurs 2022

Type de matériau	Repreneurs	Coût total 2022 TTC (collecte et traitement)	Echéance du contrat
PRESTATIONS PAYANTES			
ENCOMBRANTS	ALPES ASSAINISSEMENT VEOLIA	131045 €	31/12/2023
Plâtre	GROS ENVIRONNEMENT La Mûre	16 509 €	30/04/2025
Ferrailles / Batteries	LELIEVRE RECYCLAGE (05310 La Roche de Rame)	0 €	31/12/2023
Cartons Déchèteries	GROS ENVIRONNEMENT la Mûre	19 362 €	31/12/2023
Cartons PAV Transport	MATHERON	3 626 €	31/12/2023
Cartons PAV Tri et conditionnement	Véolia	1 832 €	31/12/2023
Déchets dangereux spécifiques HORS ECODDS	SPUR ALPES ENVIRONNEMENT	35 818 €	31/12/2023
Gravats	SOCIETE ANDRE TRANSPORT (05000 La Rochette)	10 703 €	31/12/2023
Poussée déchets verts	GUIGUES (Théus)	3 118 €	Paiement sur devis
Broyage des déchets verts et du Bois	04 RECYCLAGES	23 449 €	31/12/2023
Traitement du broyat de déchets verts et de bois	RECYTEC ENVIRONNEMENT	58 186 €	31/12/2023

PRESTATIONS GRATUITES		
DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES	SPUR pour ECO DDS	Agrément national, durée indéterminée
DASRI (déchets médicaux)	DASTRI	Agrément national, durée indéterminée
MOBILIER	ALPES ASSAINISSEMENT pour ECOMOB	Agrément national
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	ALPES ASSAINISSEMENT pour OCAD3E Transfert à Ecosystem en juillet 2022	Agrément national/ Convention 2022-2027 avec Ecosystem
Pneus VL	TFM Sud-Est pour Aliapur	Agrément national
Ampoules Néons	RECYLUM-ECOSYSTEM	Agrément national
Cartouches d'encre	PRINTERREA	Convention 5 ans 07/04/2021 au 06/04/2026
Piles	COREPILE	Agrément renouvelé automatiquement
Textiles	FILS D'ARIANE	10/12/2018, tacite reconduction
Huile Alimentaire	QUATRA FRANCE	Convention du 01/01/2022 1 an, renouvelée tacitement
Huile moteur	FAURE	Agrément national/ Convention du 01/01/2021 pour 3 ans , soit 31/12/2023
Déchets agricoles (2 campagnes de collecte par an)	ALPES ASSAINISSEMENT pour ADIVALOR	Convention annuelle
Bibelots, matériel en bon état, vélos, electro ménager, livres...	Ressourcerie d 'Embrun (uniquement sur déchèterie d'Avançon)	Convention tacite

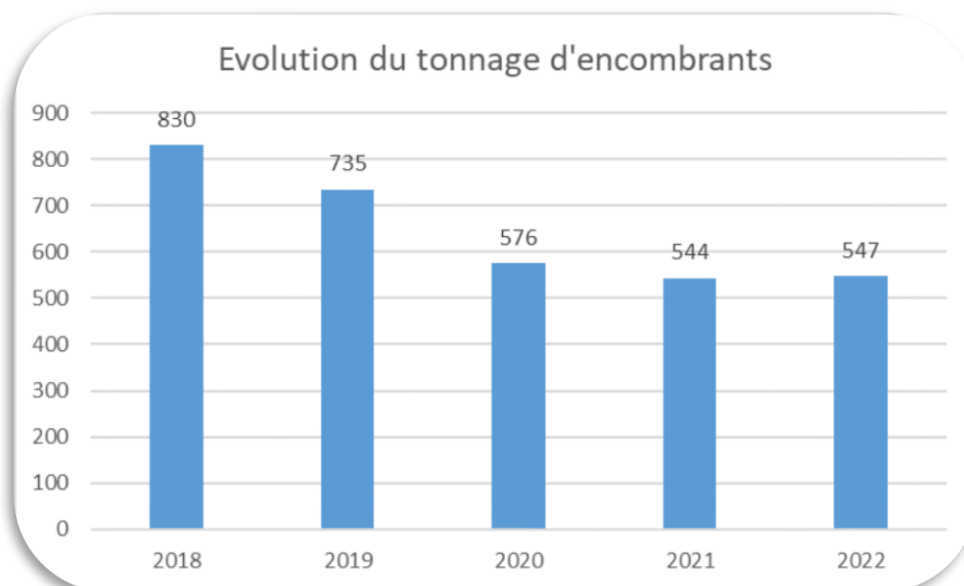
4.3.2 Tonnages collectés et évolution



Les tonnages globaux (principales filières) ramenés en déchèteries sont stables sur 2022, avec 4 500 t traitées (hors filières secondaires)

LES FILIERES PAYANTES

Encombrants



Le tonnage d'encombrants se stabilise, 547 tonnes collectées en 2022.

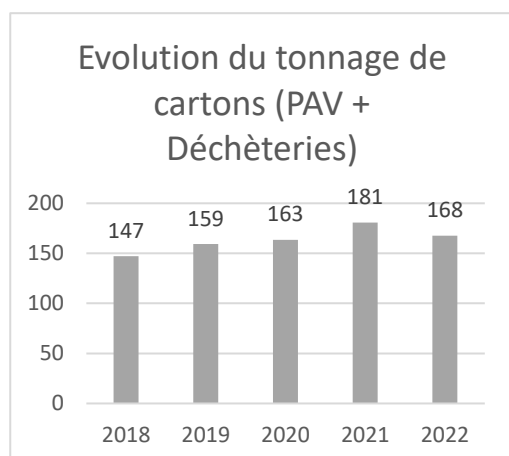
Le tonnage d'encombrants a diminué de 35% en 3 ans, ce sont 286 t de moins enfouies au site de Ventavon.

Cette évolution s'explique par le maintien de l'interdiction de dépôt de fenêtres pour les professionnels, le fonctionnement de la filière « Plâtre » depuis 2020 qui a permis de détourner plus de 100 tonnes de l'enfouissement et d'en assurer le recyclage. Une vigilance accrue des agents permet également d'éviter davantage d'erreurs de tri.

Ferrailles

Le tonnage de ferraille-batteries retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire avec 130 t collectées en 2022 (+5t)

Cartons

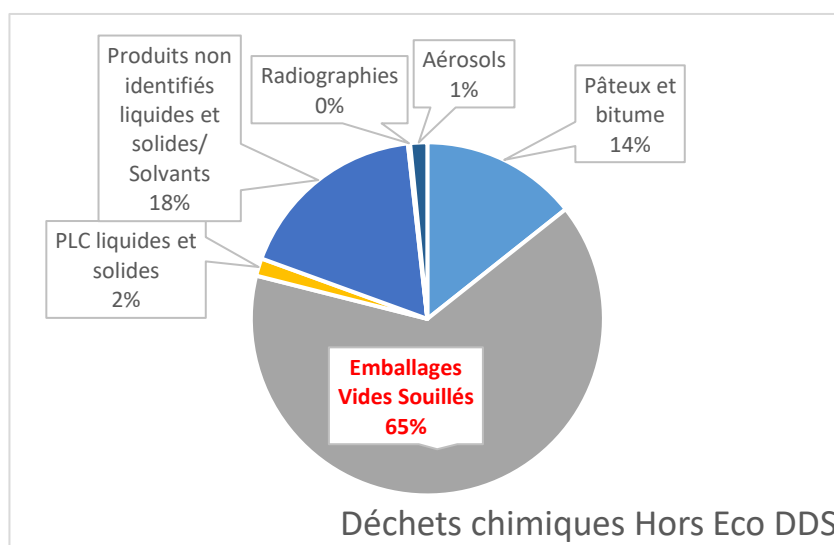


Le tonnage de cartons accuse une diminution significative (- 13t) alors qu'il était en progression constante depuis 4 ans.

Déchets dangereux hors éco DDS

Définition : il s'agit de déchets spécifiques qualifiés de dangereux ne rentrant pas dans la filière gratuite ECO DDS de par leur nature ou leur conditionnement. Ils se répartissent en 6 flux.

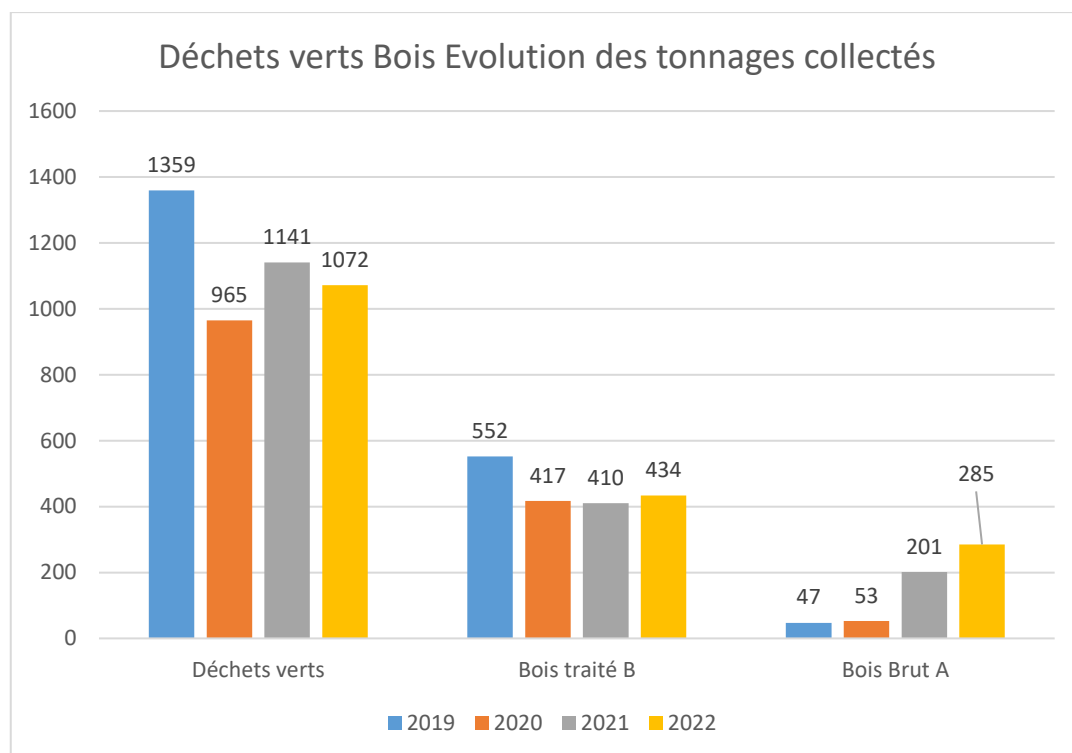
36.6 t ont été collectées en 2022, tonnage en progression + 3t , dont 65 % sur le flux « Emballages Vide Souillés ».



Déchets verts et Bois

2 campagnes de broyage au printemps et à l'automne ont eu lieu sur les déchèteries d'Avançon et de Théus.

Tonnages 2022	Déchets Verts	Bois non traité A	Bois traité B
Avançon	836	225	306
Théus	236	60	128
Total	1 072	285	434



Le tonnage de déchets verts est en légère diminution par rapport à 2021 (- 69 t)
Les tonnages de Bois progressent plus significativement (+ 107 t), avec un tonnage de Bois A (bois brut) qui augmente toujours (+84 t)

Gravats

101 bennes ont été évacuées vers la décharge du Lozerot, ce qui représente près de 1900 t de gravats. Ce tonnage est stable. (+ 486 t, +35%) après 2 années de diminution.

Huiles moteur



Un nouveau prestataire depuis 2021 : FAURE SAS

La collecte de ces huiles est redevenue gratuite en 2022
5 pompages des colonnes huile ont eu lieu sur les deux
déchèteries en 2022, soit 8 325 l

LES FILIERES GRATUITES : les éco-organismes

ECO DDS

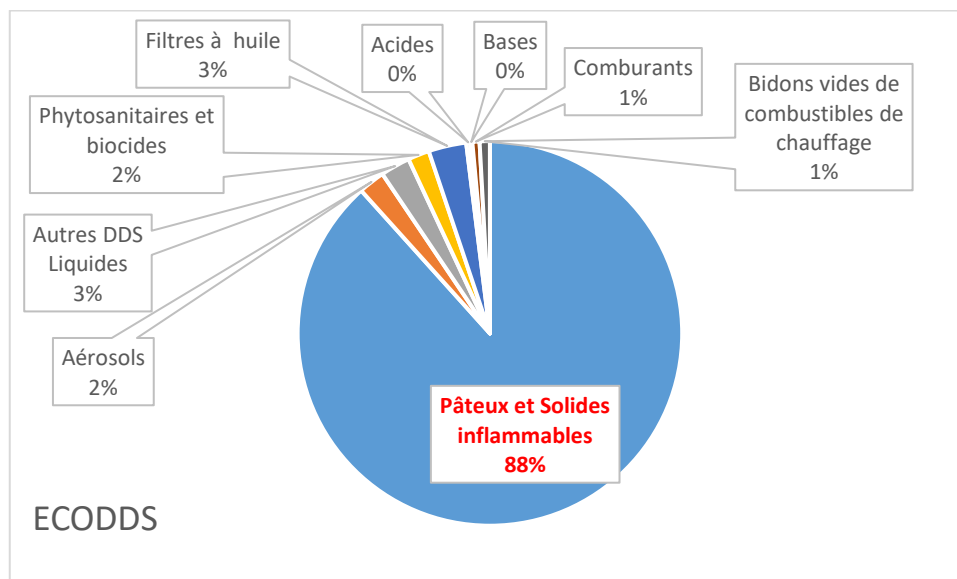
Créée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers.

EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.



11.65 t de Déchets Diffus Spécifiques rentrant dans la filière Eco DDS ont été collectés en 2022, tonnage en diminution (- 5,5 t)

Leur répartition par flux est la suivante (9 flux au total) :



Les pâtes (peintures, vernis, colles....) constituent la très grande majorité des dépôts.

Leur collecte, transport et traitement sont assurés par l'Eco organisme ECODDS et sont donc gratuits pour la collectivité



***Éco-mobilier** est un éco-organisme créé en décembre 2011 pour la collecte et le recyclage du mobilier usagé. Cette filière est financée par la mise en place de l'éco-participation à l'achat des meubles neufs depuis le 1^{er} mai 2013¹.*

119 bennes Eco Mobilier ont été enlevées gratuitement en 2021 soit un tonnage de 286 t, relativement stable **par rapport à 2021 (-13t)**



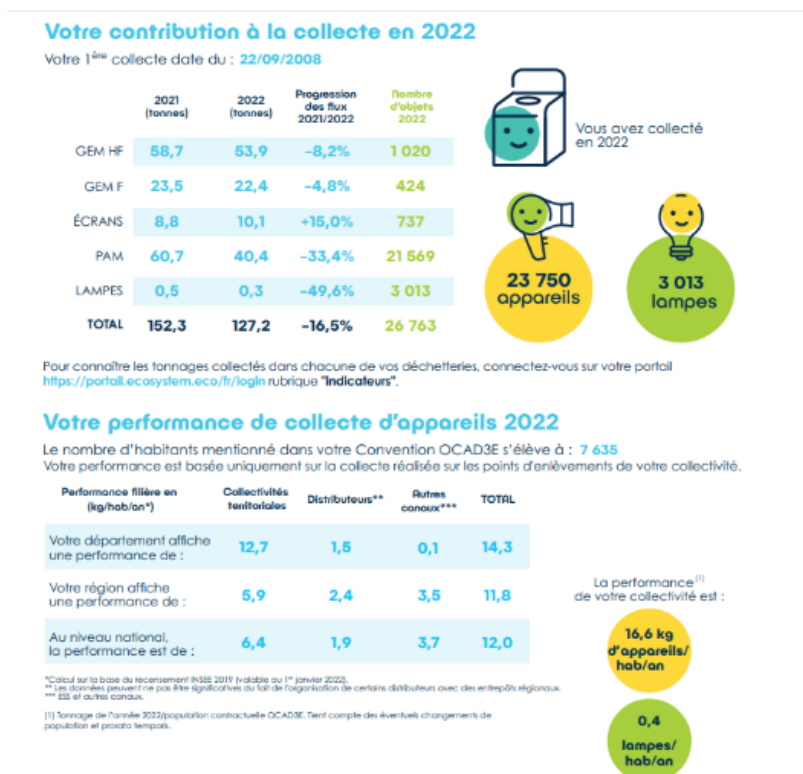
ECOSYSTEM est agréé par les pouvoirs publics et à but non-lucratif. Il est l'organisme coordonnateur de la filière DEEE, en charge des appareils (gros électroménager froid et hors froid, petits appareils et écrans), et des lampes et ampoules.

Ainsi, les appareils électriques et électroniques ainsi que les lampes et ampoules collectés en déchetterie peuvent être dépollués et recyclés dans le respect des normes environnementales dans le cadre de la filière agréée.

Extrait rapport développement durable 2021 Eco System

127.2 t de DEEE ont été collectés en 2022 sur les deux déchèteries de la CCSPVA (-16,5% par rapport à 2021) soit une performance de 16.6 kg/hab/an, bien supérieure aux performances départementales (12.7 kg/hab/an), régionales (5.9 kg/hab/an) et nationales (10.26 kg/hab/an).

0.3 t de lampes collectées en 2022 (-49.6%)



Les gains environnementaux sont les suivants :





1 248 kg de piles et petites batteries récupérées en 2022 sur les deux déchèteries, tonnage en diminution.

Tous ces volumes ont été recyclés et ont notamment permis de récupérer une grande quantité d'acier, de zinc, de nickel, de cobalt, de plomb qui vont être réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux produits (couverts, gouttières, batteries etc...).



Notre collaboration avec Les Fils d'Ariane a permis la collecte de plus de 17 t de textiles (3 points de collecte : 2 sur les déchèteries et 1 sur Espinasses)



La société privée sans but lucratif Adivalor est née en 2001 de la nécessité d'organiser la collecte et le recyclage des déchets agricoles. Les principales fédérations de producteurs, les grandes coopératives, le négoce, la distribution et le syndicat FNSEA ont créé une filière basée sur principe "pollueur-payeur". Une éco-contribution appliquée sur le prix des produits neufs financent la récupération.

ADIVALOR définit les modalités techniques des collectes, organise et finance tout ou partie de l'élimination des déchets concernés. La structure intervient, également, en amont lors des phases préparatoires et d'organisation. Elle propose aux opérateurs des outils de communication orientés sur la prévention, l'éducation et l'information dans le domaine des déchets.

En parallèle de ces activités opérationnelles, la structure développe un pôle d'étude et développement en charge de la mise au point des procédures de collecte pour chaque type de déchets, affiner l'évaluation des gisements de déchets agricoles, apporter des compléments d'information sur les impacts environnementaux des déchets phytopharmaceutiques, optimiser les coûts et process des différentes filières, et proposer aux industriels des critères d'écoconception lors de la mise au point d'emballage ou de formulation.

La CCSPVA a conventionné pour la première fois en 2018 avec ADIVALOR afin d'organiser 2 collectes de déchets agricoles sur ses deux déchèteries. Les consignes de conditionnement sont strictes et doivent être respectées et assimilées par les agriculteurs.

Des sacs spécifiques sont commandés et distribués gratuitement tout au long de l'année, en déchèteries pour permettre un stockage conforme de certaines catégories de déchets.

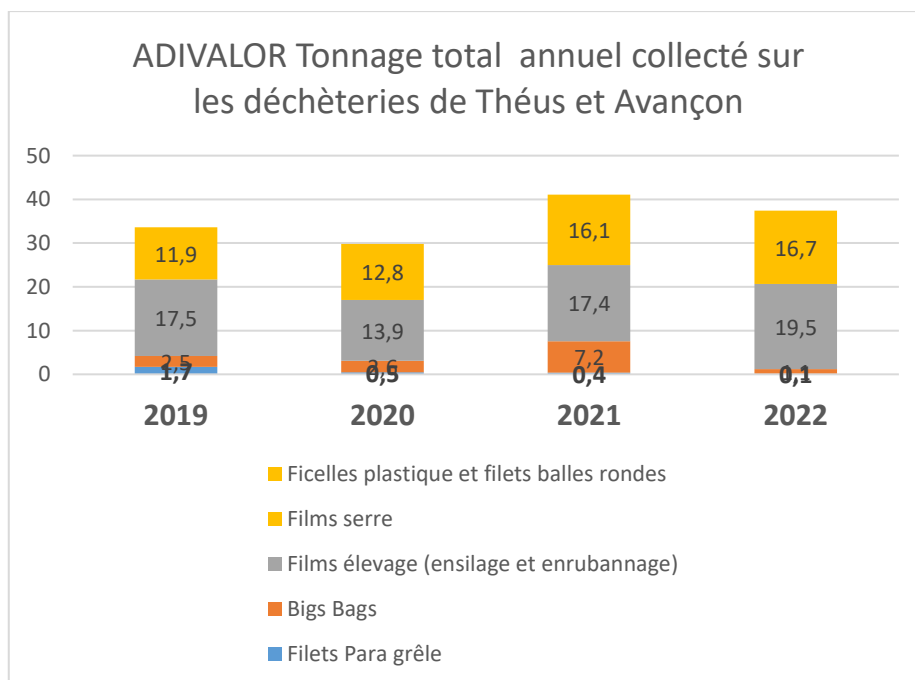
En 2018, 5 flux étaient concernés : les filets paragrêles, les films plastique d'élevage (ensilage et enrubannage), les ficelles plastique et les filets de balles rondes. Au total, 9.4 t de déchets agricoles ont été collectées en 2018.

En 2019, la collecte concernait 2 flux supplémentaires : les bigs-bags et les plastiques de maraîchage

En 2021, comme en 2022, 5 flux sont collectés sur Avançon et 7 sur Théus :



En 2022, ce sont ainsi 37 tonnes de plastiques agricoles qui ont pu être orientées vers les filières de recyclage (tonnage en légère diminution)



ESPACES REEMPLOI

Déchèterie d'Avançon : partenariat avec la ressourcerie d'embrun

La CCSPVA a signé en 2018 une convention de partenariat avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, gestionnaire de la Ressourcerie d'Embrun : un caisson de stockage a été mis en place au mois de mai 2018 sur la déchèterie d'Avançon afin d'y déposer tous les meubles, électro-ménager, livres, jouets, bibelots en bon état. Ceux-ci sont régulièrement récupérés par les agents de la Ressourcerie d'Embrun et rapatriés sur leur site, pour être remis en état et revendus dans leur magasin.

En 2022, ce sont plus de 3 tonnes d'objets qui ont été détournés de la benne à encombrants.

Déchèterie de Théus :

Un espace de « donnerie » /récupération » a été mis en place dans le local attenant au local gardien. Il est ouvert et en accès libre pendant les heures d'ouverture de la déchèterie.

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MOBIL'IDÉES POUR LA RECUPERATION DES VELOS



Dans le cadre d'un projet LEADER de développement du réemploi des vélos à l'échelle du Pays Gapençais, une convention de récupération de vélos en déchèterie a été signée en février 2019 entre la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance et l'association Mobil'idées, et renouvelée en 2020 et 2021. En 2022, la convention a été renouvelée pour 1 année.

Le nombre de vélos récupérés a considérablement progressé en 2022 : 102 sur Avançon et 32 sur Théus
45 vélos ont ainsi été récupérés au total sur les déchèteries de Théus et Avançon.

La plupart des vélos récupérés ont pu être remis en état. Certains ont été démontés pour pièces.



4.4/ Déchets organiques

La CCSPVA, lauréate du programme LIFE IP SMART WASTE, bénéficie sur la période 2021-2023 de financements européens, nationaux et régionaux pour développer sa stratégie de gestion des déchets organiques.

Ce sont 310 000 € financés à 70%, qui sont investis localement pour offrir à chaque habitant du territoire d'ici le 31/12/2023, une solution pour trier à la source ses biodéchets.

Rappel : la loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire modifie l'échéance française de la généralisation du tri à la source, pour être en conformité avec l'échéance fixée par l'UE, **au 31 décembre 2023 pour tous.**

Trois volets dans ce déploiement du tri à la source des biodéchets sur le territoire de la CCSPVA :

- Gestion domestique et compostage individuel
- Compostage partagé
- Compostage en établissements

Gestion domestique et compostage individuel

Afin de réduire la fraction fermentescible des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes facilite la pratique du compostage en aidant financièrement les habitants à acquérir des composteurs individuels moyennant une participation unitaire de 15 €.

Les composteurs sont remis sur rendez-vous aux habitants. Lors de la distribution des composteurs, un guide du compostage ainsi qu'une formation est dispensée aux futurs utilisateurs par l'agent chargé de mission. Ce type d'opération permet le recyclage des déchets par les particuliers eux-mêmes (qui sont également la source). Cela permet également de diminuer les quantités de déchets verts dans les O.M. et en déchèterie.

En 2022, 111 composteurs ont été distribués. Ainsi depuis le début du programme LIFE en 2021, ce sont près de 300 composteurs qui ont été distribués.

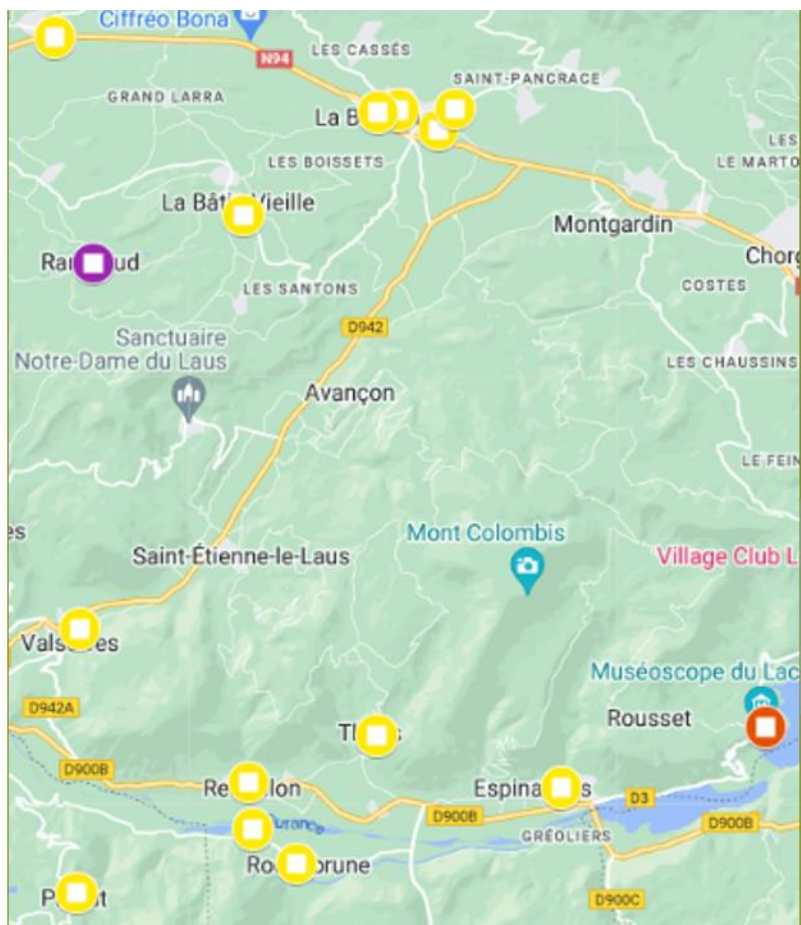
Compostage partagé

Le programme LIFE a permis l'implantation de 14 sites partagés sur le territoire pour les habitants des centres-bourgs ne disposant pas de jardin privatif.

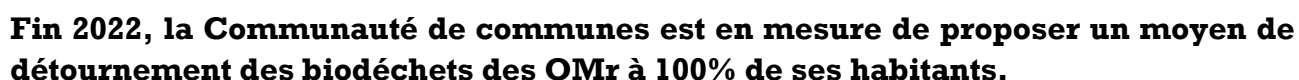
Le site de Rambaud a été retiré car la population locale a optimisé le compostage individuel. Un site hybride compostage partagé-entreprises a été installé sur la commune de Rousset.

L'expérimentation de compostage partagé en site touristique a été lancée sur la base nautique des 3 lacs. Son implantation en fin d'été ne permet pas encore de dresser un bilan et la saison 2023 sera déterminante en ce sens.

14 sites partagés	
	Centre de loisirs
	Les Platanes
	Le Parquet
	La Rochette
	Ramnaud
	Valserres 1
	Remollon
	Théus
	Espinasses
	Piégut
	Bâtie vieille
	Route borels
	Rochebrune
	3 lacs
	Belvédère Viste

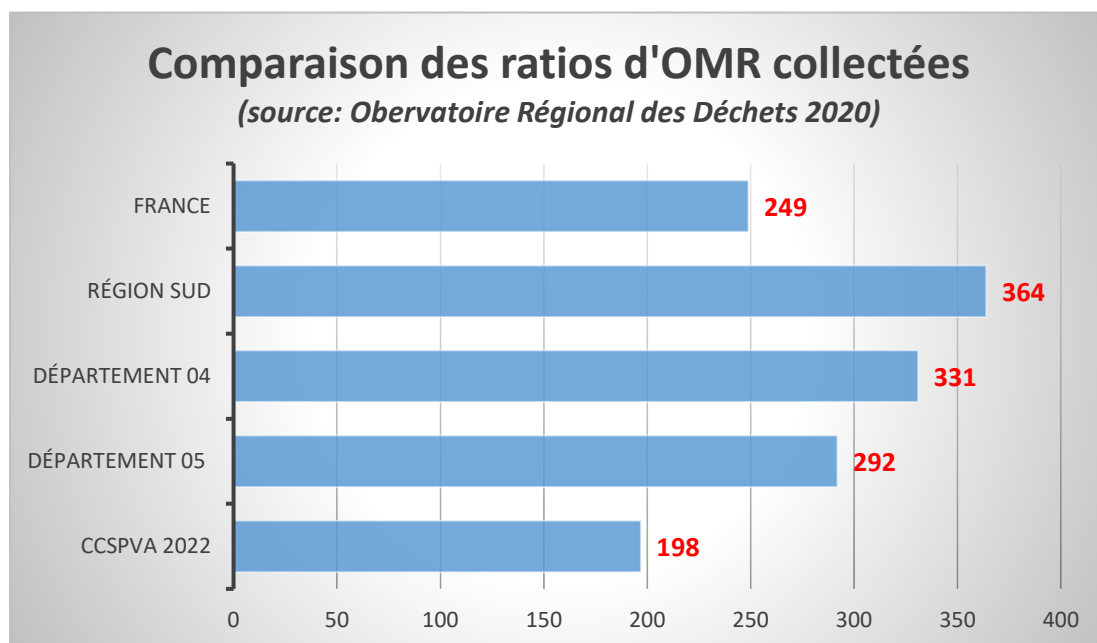


19 entreprises ont été équipées en anticipation de la loi AGEC entre 2021 et 2022. Une veille est maintenue sur les nouvelles entreprises qui s'établissent sur le territoire intercommunal afin de proposer cet accompagnement lorsqu'il est pertinent.

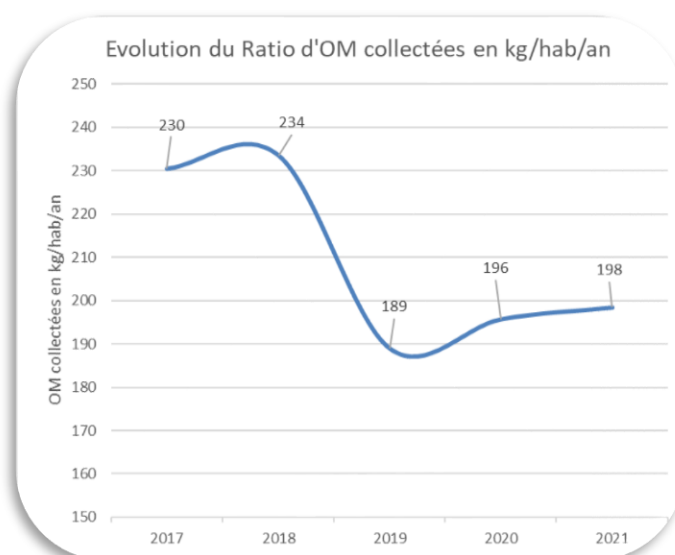


4.5/ Les performances de collecte (ratios)

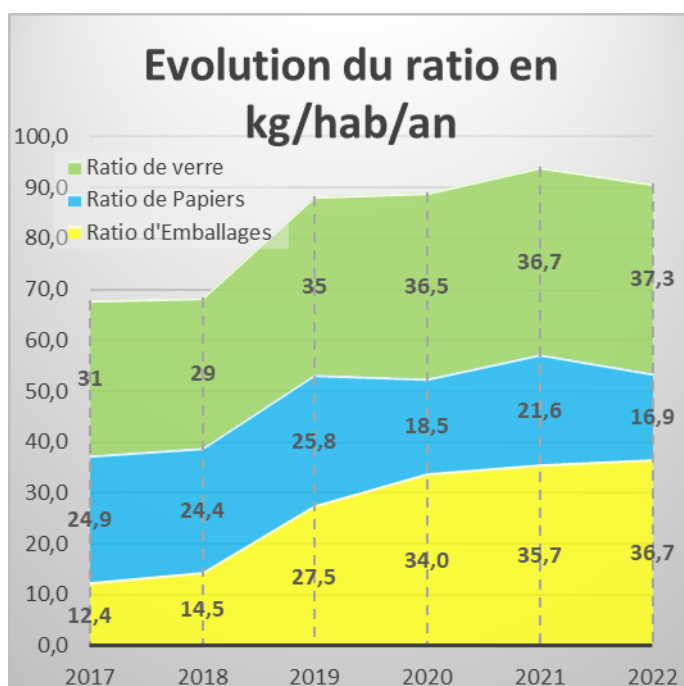
4.5.1/ Sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)



Le ratio des OMR de la CCSPVA (198 kg/hab/an) reste très significativement inférieur aux ratios départementaux, régionaux et nationaux .



4.5.2/ Sur la collecte sélective

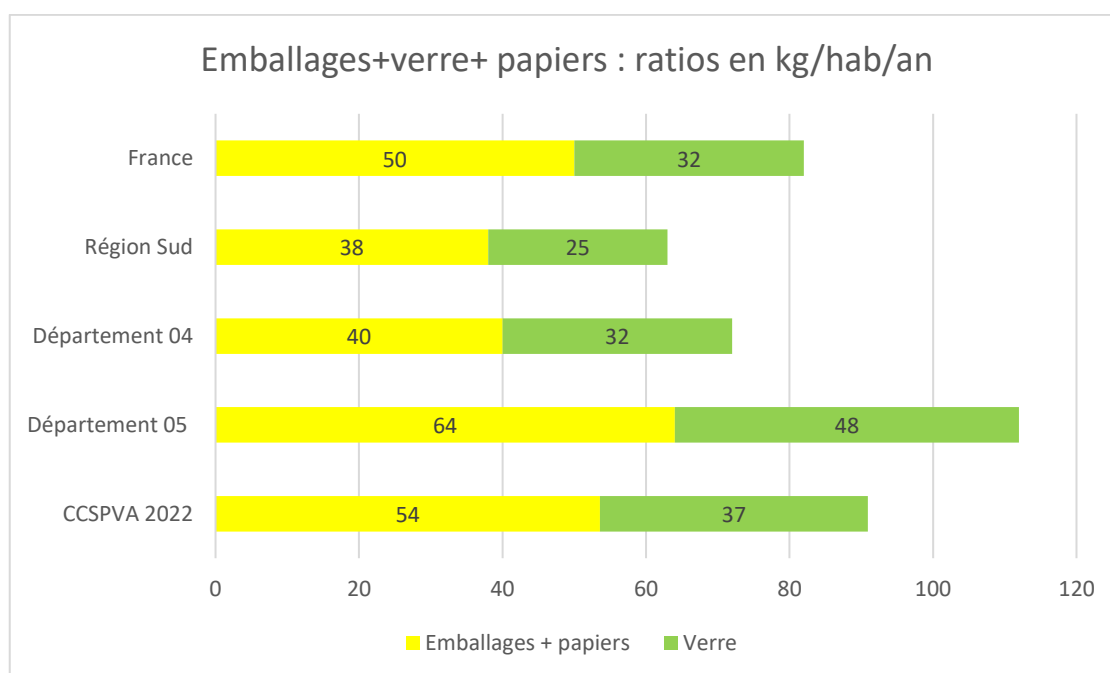


Le ratio d'Emballages (36.7 kg/hab/an) continue sa progression.

Le ratio Verre est à 37 ,3 kg/hab/an, stable par rapport à 2020

Le ratio Papier repart à la baisse (16.9 kg/hab/an)

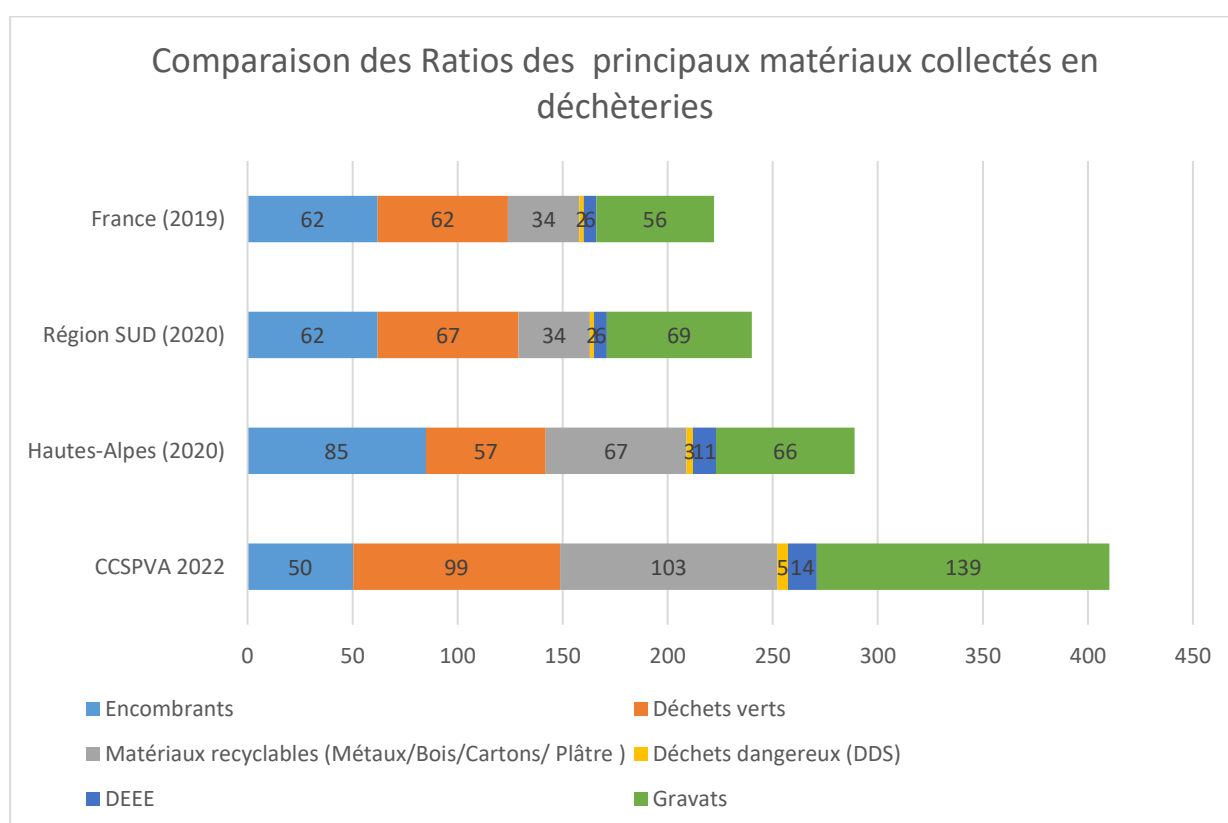
Les ratios de la CCSPVA restent significativement supérieurs aux ratios nationaux et régionaux. Les ratios élevés dans le département 05 sont à pondérer en fonction des fortes variations saisonnières de population, qui ne sont pas prises en compte.



4.5.3/ Sur les principaux matériaux collectés en déchèteries

Les principaux déchets collectés sur les déchèteries de la CCSPVA représentent un peu plus de 400 kg/hab/an.

Ratios kg/hab/an	CCSPVA 2022	Hautes-Alpes (2020)	Région SUD (2020)	France (2019)
Encombrants	50	85	62	62
Déchets verts	99	57	67	62
Matériaux recyclables (Métaux/Bois/Cartons/ Plâtre)	103	67	34	34
Déchets dangereux (DDS)	5	3	2	2
DEEE	14	11	6	6
Gravats	139	66	69	56
Total	410	289	240	222



Le ratio de la CCSPVA est largement supérieur aux ratios départementaux, régionaux et nationaux, et ceci, sur tous les flux, hormis sur le flux Encombrants, pour lequel le ratio CCSPVA (50 kg/hab/an) est bien inférieur aux ratios cités précédemment.

A noter un taux de captage important sur la CCSPVA des gravats (139 kg/hab/an) , ainsi que des déchets verts (99 kg/hab/an)

CHAPITRE 5 > Le traitement des déchets

5.1/ Localisation des unités de traitement, nature des traitements et valorisations

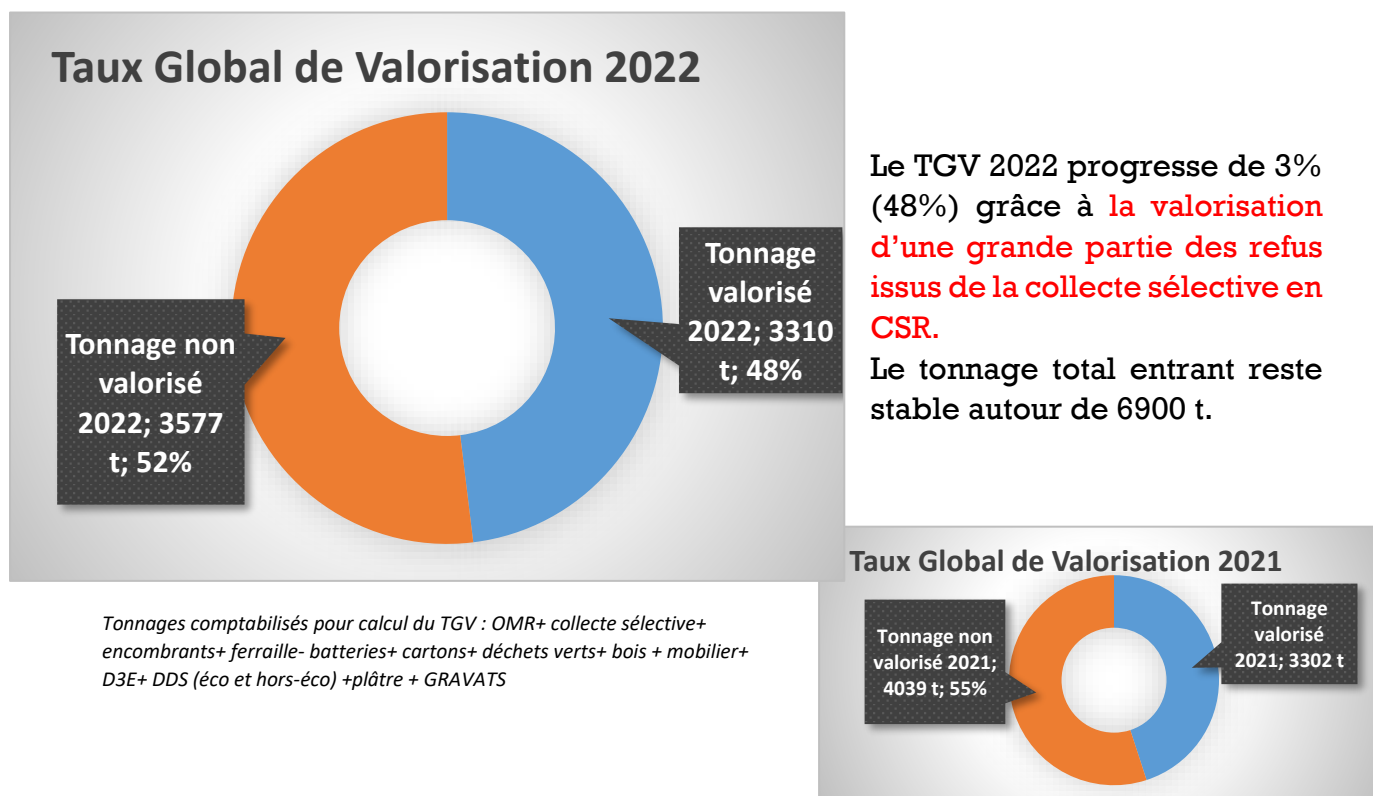
Déchets concernés	Unité de traitement/Mode de valorisation
OMR Ordures Ménagères Résiduelles	ISDND Le Beynon Ventavon/ Enfouissement
Encombrants	
Emballages issus de la collecte sélective	Centre de Tri simplifié de Manosque/ Conditionnement et expédition vers les différentes filières de recyclage selon les matériaux
Papiers issus de la collecte sélective	
Verre issu de la collecte sélective	Plate-forme Beynon, Ventavon/ Expédition directe vers le repreneur verrier
Ferraille	La Roche de Rame Lelièvre Recyclage (05)/ Tri, dépollution découpage, broyage puis expédition vers les aciéries ou fonderies
Batteries	La Roche de Rame Lelièvre Recyclage (05)/ Dépollution, broyage puis recyclage de chaque matériau isolé
Cartons	Centre de tri de GROS Environnement à La Mure (38) puis papetier Emin Leydier (26)
Déchets verts, Bois A et Bois B : broyage	04 Recyclage 04600 Saint-Auban
Déchets verts : valorisation	Recytec Environnement et Conseils Gap/ Mélange avec boues d'épuration/ Epandage agricole
Bois non traité classe A : valorisation	Recytec Environnement et Conseils Gap/ Valorisation énergétique (réseaux de chaleur et chaufferies industrielles)
Bois traité classe B : valorisation	Recytec Environnement et Conseils Gap/ Fabrication de panneaux de particules (Filière italienne)
Ampoules et néons	Relight Milan Italie/ Dépollution et démantèlement pour recyclage des matières, valorisation énergétique, réemploi
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Solamat Merex à Rognac (13) et Fos sur Mer (13)/ Valorisation énergétique ou incinération
DEEE : électroménager hors froid	Praxy Epur Méditerranée Gignac La Nerthe (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : électroménager froid	PURFER-FRICOM Marignane (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : petits appareils en mélange	Véolia-Triade Rousset (13)/ Dépollution, séparation des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
DEEE : écrans	Envie Sud Est Villeurbanne (69) et Véolia Triade à Saint Sylvain d'Anjou (49)/ Dépollution, séparation

	des matériaux, recyclage de chaque matériau isolé, valorisation énergétique
Gravats	Enfouissement décharge du Lozerot (Chorges)
Huiles de vidange	FAURE, usine à Berre-l'Etang/ Valorisation énergétique ou régénération par reraffinerie (75%)
Huiles alimentaires	QUATRA, usine à LOKEREN (Belgique) et Montpellier / Recyclage pour production de bio carburants
Mobilier	Sites de traitement sur toute la France en fonction des matériaux/ Recyclage, valorisation énergétique, panneaux de particules, panneaux isolants
Piles	Sites de traitement sur toute la France/ Séparation des métaux et réutilisation
Pneus	Sites de traitement sur toute la France/ Valorisation énergétique ou fabrication d'autres produits
Textiles	Fils d'Ariane (05)/ Recyclage ou réutilisation

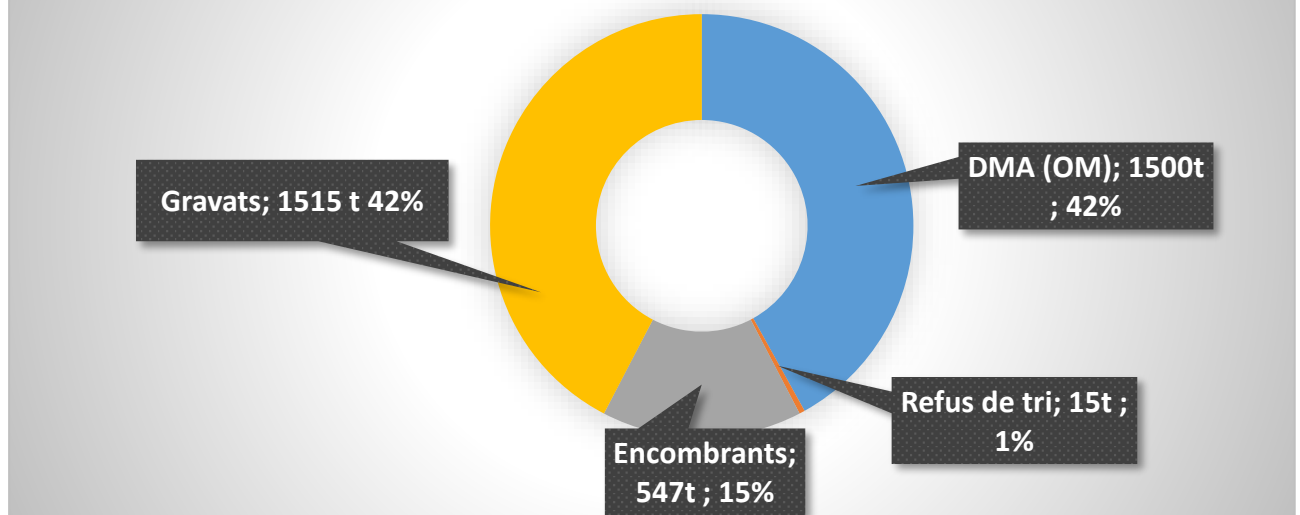
5.2/ Bilan du traitement des déchets

5.2.1/ Taux global de valorisation (sur les principales catégories de déchets collectées en 2022)

Le Taux Global de Valorisation indique la totalité des quantités collectées et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière ou énergétique (détail du calcul en annexe).



Détail des déchets non valorisés en 2022

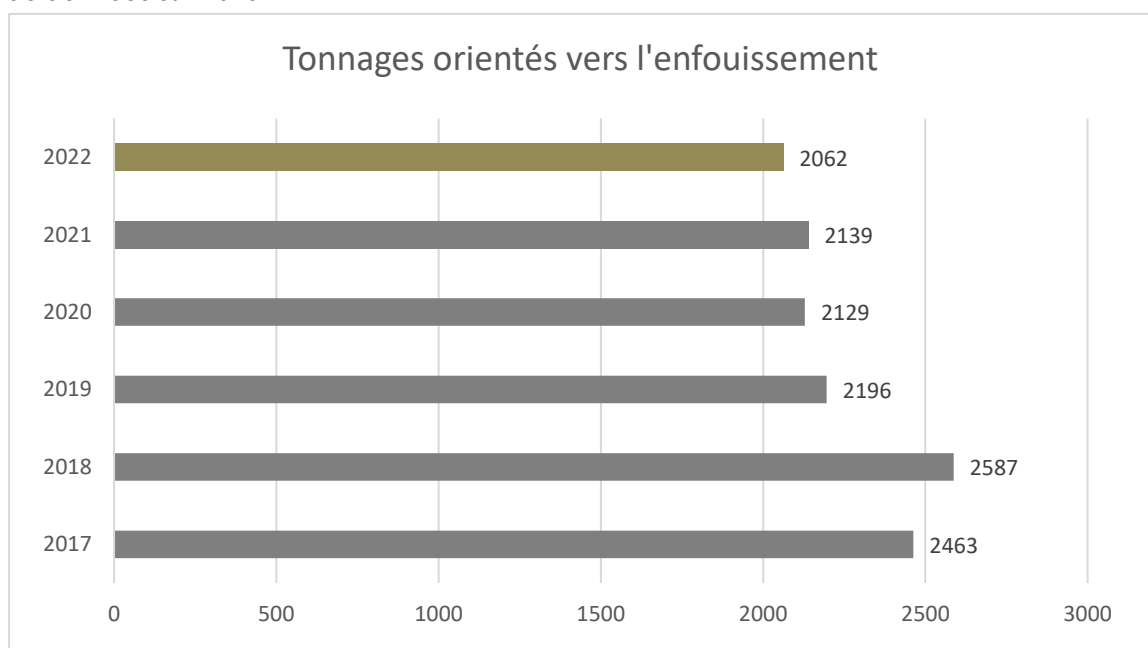


Les proportions des différents déchets non valorisés restent les mêmes qu'en 2021. Les gravats représentent une part très importante des déchets non valorisés (42 % en 2022). **Trouver une solution de valorisation pour ce flux aurait un impact direct sur ce TGV. Une solution sera étudiée en 2023, avec une possibilité de valorisation à proximité de la déchèterie d'Avançon.**

5.2.2/ Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installation de stockage en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Pas de données sur 2010



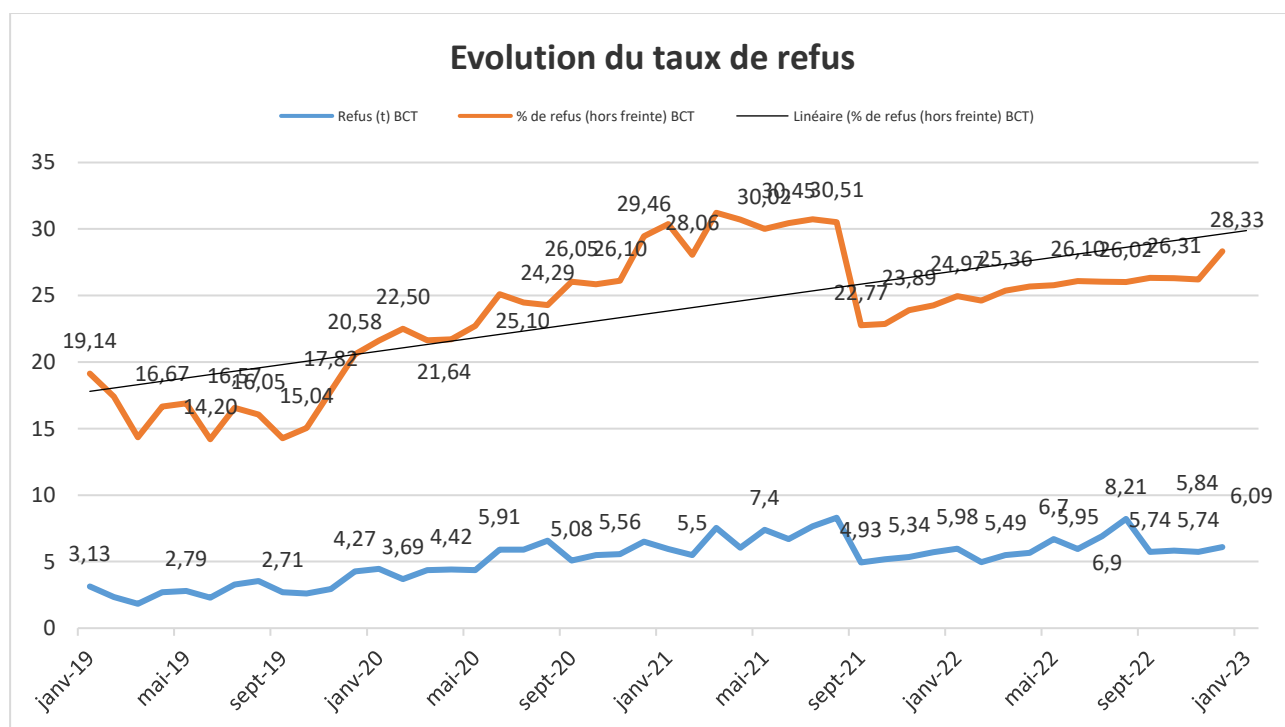
Le tonnage mis en installation de stockage en 2018 s'élevait à 2 587 t (1734 t d'OM + 833 t d'encombrants +20 t de refus de tri).

En 2021, le tonnage mis en installation de stockage se stabilise (+ 10 t par rapport à 2020)

En 2022, le tonnage de déchets non recyclables mis en installation de stockage diminue légèrement : -3.6% soit – 77 t.

5.2.3/ Collecte sélective : Refus de tri

73 t sur les 282 t d'emballages collectés sont des refus de tri, ce qui représente plus du quart, taux en recul par rapport à l'année précédente (30%)



Ces 73 t sont des « erreurs de tri » commises par les habitants, ou des refus de process (matières intégrées aux consignes de tri mais non encore prises en charge par le centre de tri) qui finissent à l'enfouissement, au lieu d'être valorisées dans les différentes filières.

Ces refus de tri représentent un coût supplémentaire pour la collectivité puisque collectés et traités au tarif des matériaux recyclables.

La CCSPVA assiste désormais et depuis septembre 2021 à chacune des caractérisations, afin d'identifier les erreurs de tri et de pouvoir communiquer de manière plus ciblée. Les résultats montrent un geste de tri globalement acquis : les refus correspondent en très grande majorité à des objets (plastique, textiles, matériaux...) qui n'ont rien à voir avec des emballages. La CCSPVA envisage de remplacer les opercules des colonnes emballages par de plus petits opercules afin de limiter ces dépôts qui s'apparentent à de véritables dépôts sauvages.

5.2.4/ Objectifs nationaux de réduction des déchets et Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets : objectifs à atteindre

Au terme de l'enquête publique, le plan Régional accompagné de son rapport environnemental et de ses annexes a été approuvé le 26 juin 2019 par l'Assemblée Plénière du Conseil régional.

Le 15 octobre 2019, le Préfet a arrêté le SRADDET. Conformément à la Loi NOTRe, le SRADDET s'est substitué au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui a été abrogé.

Le SRADDET est désormais opposable à toutes les décisions publiques prises en matière de déchets, d'autorisation environnementale ou d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Le SRADDET doit prendre en compte les objectifs nationaux fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, mais aussi les objectifs fixés dans le Plan Climat de la Région afin de développer un nouveau modèle économique, pour se diriger vers une économie circulaire, économe en ressources.

- Réduire de 10 % la production de l'ensemble des déchets non dangereux ménagers et d'activités économiques, dès 2025 par rapport à 2015. Cela représente un évitement de l'ordre de 600 000 tonnes en 2025 et 2031 ;
- Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation ;
- Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 ;
- Valoriser 70 % des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020 ;
- Limiter en 2020 et 2025 les capacités de stockage ou d'incinération sans production d'énergie des déchets non dangereux non inertes (- 30 % en 2020, puis - 50 % en 2025 par rapport à 2010)

Pour en finir avec les plastiques, la Région Sud a lancé un programme ambitieux visant « Zéro déchet plastique en Méditerranée en 2030 ».

Objectifs :

Supprimer tous les déchets plastiques sur terre et dans la nature

Lutter activement contre la pollution marine

Valoriser les 150 000 tonnes de déchets plastiques produits annuellement dans la région

Accompagner le développement des filières de recyclage et de l'écoconception

Les actions se répartissent autour de 3 axes :

1- La préservation des milieux

La Région soutient les actions exemplaires en matière de protection de la mer contre les macro-déchets, en particulier les plastiques, qui représentent à eux seuls 70 % des pollutions, notamment à travers l'appel à projets « Fonds de dépollution ».

2- Le soutien aux collectivités exemplaires

L'idée est d'inciter les collectivités à montrer l'exemple afin d'entraîner les autres collectivités, les entreprises régionales et les associations vers une démarche zéro plastique.

3- La mise en place d'un nouveau modèle d'économie circulaire autour du plastique

La Région soutient les initiatives innovantes ou expérimentales en matière d'écoconception, de prévention et de valorisation des déchets (opérations innovantes de collectes sélectives, de conteneurs innovants, d'études, de coopérations sur l'éco-conception ou le design, etc.)

Autre priorité de la Région Sud : la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'objectif est d'atteindre moins 50 % de pertes et gaspillages alimentaires d'ici 2025 (c'est l'objectif fixé par le Pacte national de lutte contre le gaspillage, mis en place par le Ministère de l'agriculture).

Pour y parvenir, la Région soutient les projets exemplaires et/ou innovants visant à réduire de manière concrète et mesurable le gaspillage et inciter les consommateurs à changer de comportement.

Le Réseau régional de Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été lancé officiellement par l'ADEME, la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) et la Région le mercredi 16 octobre 2019, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire.

LIFE IP SMART WASTE : ENSEMBLE, POUR UNE RÉGION ZÉRO DÉCHET

La Région Sud est cheffe de file du projet européen LIFE IP Smart Waste. C'est la seule Région de France à piloter ce type de programme sur les déchets dont l'objectif est de développer une dynamique territoriale afin de mettre en œuvre le plus efficacement la planification régionale de gestion des déchets.

Le projet LIFE IP Smart Waste a démarré en janvier 2018. Au programme : une centaine d'opérations concrètes, deux appels à projets, des journées de partages d'expériences pour les élus afin de renforcer les connaissances et échanger les bonnes pratiques entre tous les acteurs, l'animation de 12 ateliers annuels autour de thématiques prioritaires de 2018 à 2023, etc.

Dans ce cadre, la CCSPVA a été lauréate de l'appel à projets Stratégie territoriale en matière de prévention et de gestion des matières organiques LIFE IP SMART WASTE (2021-2023).

Elle a également signé le 27 septembre 2019, la charte Zéro Plastique initiée par l'ADEME afin de s'engager progressivement mais durablement, à réduire les déchets plastiques.

CHAPITRE 6> Impact environnemental et sanitaire

Le rapport doit contenir, de manière obligatoire, une description des mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets. Le choix des indicateurs à mettre en avant est laissé libre. Les indicateurs suivants peuvent être mis en œuvre, si la collectivité dispose des données suffisantes : quantité de Gaz à Effet de Serre (GES) émis par le service (en tonnes équivalent CO₂), consommation de carburant des véhicules de collecte et de transport des déchets, activités de compensation carbone, travaux de mise aux normes des équipements, tests et mesures d'innocuité du compost, etc. L'engagement dans une démarche qualité type QUALITRI ou ISO 14001 peut être explicité ici. Ces indicateurs seront présentés via un texte, des tableaux, histogrammes ou « camemberts », selon la pertinence. Les sources de données et les lieux de mise à disposition de celles-ci seront indiqués. Si elle a été mesurée, l'évolution de certains indicateurs peut également être intéressante à présenter au lecteur.

Pas de données suffisantes disponibles

CHAPITRE 7> La concertation et la gouvernance

7.1/ Description des moyens d'information et de communication

La Commission Environnement s'est réunie à deux reprises en 2022.

Poursuite du programme LIFE

Lancement du PLPDMA

Présentation du rapport annuel 2022 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en conseil communautaire en juillet 2022

Transmission du rapport à chaque mairie

Diffusion de différents supports : journal intercommunal

Communiqués de presse

Mise à jour régulière du site internet

Animation de la page Face Book

7.2/ Suivi des réclamations

Une centaine de réclamations relatives à la Redevance des Ordures Ménagères ont été traitées par le service en 2022.

La majorité concernaient des aménagements- déménagements-vente.

PARTIE 2

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

CHAPITRE 8> Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

8.1/ Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets : population desservie et tonnages collectés par catégorie de déchets

Année 2022	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries* (hors tonnage gravats)	Total tous flux
Population desservie	7 679	7 679	7 679	7 679	10 880	
Tonnage collecté	1 500	282	130	286	3 170	
Ratio CCSPVA kg/hab/an	198	54		37	291	580
Ratios nationaux (2020)	249	50		32	166	497
Ecart/ratios nationaux	-51	+4		+5	+125	+83
Evolution tonnage par rapport à n-1	-0.8 %	+ 4%	-21 %	+ 2%	-1 %	

Pour rappel

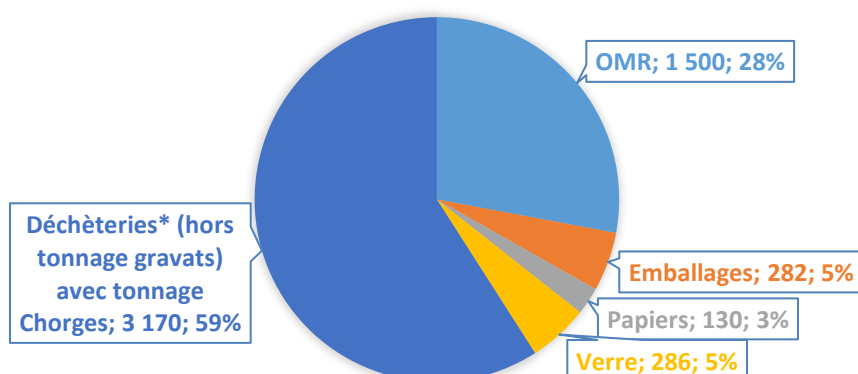
Année 2021	OMR	Emballages	Papiers	Verre	Déchèteries* (hors tonnage gravats)	Total tous flux
Population desservie	7 620	7 620	7 620	7 620	10 815	
Tonnage collecté	1 512	272	165	280	3 212	
Ratio CCSPVA kg/hab/an	198	57		37	297	590
Ratios nationaux (2019)	254	48		30	164	496
Ecart/ratios nationaux	-28	16		18	45	51
Evolution par rapport à n-1	2%	7%	19%	2%	11%	

Source ratios nationaux : ordeec

Rappel :

*Déchèteries matériaux prix en compte : encombrants, ferraille, cartons, plâtre, déchets verts, bois, mobilier, D3E, DDS

RÉPARTITION DES MATÉRIAUX COLLECTÉS EN 2022



8.2/ Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Echéance	Montant annuel des prestations TTC 2021	Montant annuel des prestations TTC 2022	Evolution n-1 en %
Alpes Assainissement	Traitement des OMR y compris TGAP	31/12/2023	244 531 €	264 111 €	+ 8 %
Alpes Assainissement	Tri et conditionnement collecte sélective	31/12/2023	99 375 €	102 073 €	+ 3%
Alpes Assainissement-	Collecte et traitement encombrants	31/12/2023	122 115 €	131 045 €	+ 7%
SPUR	Collecte et traitement hors éco DDS	31/12/2023	35 409 €	35 817 €	0 %
04 Recyclage	Broyage déchets verts et bois	31/12/2023	23 101 €	23 449 €	0 %
Recytec Environnement	Traitement déchets verts	31/12/2023	- 8 397 €	- 7 786 €	
Recytec Environnement	Traitement Bois	31/12/2023	15 257 €	25 474 €	+ 67%
GROS Environnement + Véolia+ Matheron	Collecte et traitement des cartons	31/12/2023	20 509 €	19 362 €	-6%

CHAPITRE 9/ Budget, coût du service et financement

9.1/ Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement et aux investissements du service

Réalisations de l'exercice :

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Section d'exploitation CA*						
Dépenses	1 115 264 €	1 048 424 €	1 131 790 €	1 190 570 €	1 257 719 €	+ 4%
Recettes	1 161 375 €	1 071 447 €	1 213 795 €	1 335 906 €	1 313 279 €	-2%
Solde	+ 46 111 €	+ 23 022 €	+ 82 004 €	145 336 €	55 560 €	-62%
Section d'investissement CA**						
Dépenses	481 564 €	180 894 €	216 244 €	1 011 053 €	314 506 €	
Recettes	478 343 €	242 758 €	574 665 €	974 796 €	479 958 €	
Solde	- 3 220 €	61 864 €	358 420 €	-36 257 €	165 451 €	

* hors reports n-1

**hors reports n-1 et restes à réaliser

9.2/ Le coût aidé du service public et niveau de financement (à partir de 2018) *Source = matrice des coûts*

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). Son unité est l'euro et l'euro par habitant.

Coût aidé TTC Matrice 2018	727 279 €
Coût aidé TTC Matrice 2019	775 508 €
Coût aidé TTC Matrice 2020	834 731 €
Coût aidé TTC Matrice 2021	793 140 €
Coût aidé TTC Matrice 2022	803 818 €
Total REOM 2022 *	872 481 €

Source de données : matrice agrégée en euros et en euros par habitant. Données dans la matrice dans la colonne « total » : le coût aidé TTC (pour les collectivités non assujetties à la TVA, ou assujetties partiellement) ou le coût aidé HT (pour les collectivités assujetties à la TVA). Le mode de représentation du coût aidé du service est conjoint avec celui du financement du service (voir ci-après).

9.3/ Le financement du service public

Le financement du service est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Les tarifs restent inchangés en 2022 par rapport à 2021.

Les tarifs 2022 sont les suivants

▪ POUR LES PARTICULIERS

Catégories	Tarification
Résidences principales	185 €
Résidences secondaires	185 €
Logement habitat mobile occupé de façon saisonnière dans un camping	85 €
Maison en travaux	185 €

▪ POUR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE AVEC UN ACCES ILLIMITE SUR LES DECHETERIES D'AVANCON ET DE THEUS

Catégories	Tarification
Cantines, accueil collectif de mineurs (ACM) et collège	0,10 € par repas
Crèches	13 € par place
Maisons de retraite	100 € par lit
Mairies (population DGF)	1,10 € par habitant
Services publics	450 €
Chambre d'hôtes	3 € par lit
Tables d'hôtes	0,15 € par couvert
Gîtes ruraux, meublés touristes	150 €
Campings	
- Tentes – Caravanes – Campings cars	14 € par emplacement
- Chalets, mobils-homes et tentes équipées (type Safari)	0,12 € par nuitée
	30 €/unité
	0,12 € par nuitée
Hôtels et restaurants	
- Part fixe	100 €
- Nuitée	0,11 € par nuitée
- Couvert	0,15 € par couvert
Sanctuaire Notre Dame du Laus	
- Nuitée	0,11 € par nuitée
- Couvert	0,18 € par couvert

Commerces à vocation touristique ou multi activités	300 €
Commerces saisonniers alimentaires ou autres	115 €
Commerces permanents non alimentaires	150 €
Professions libérales et activités de services	100 €
Supérettes	955 €
Supermarchés	2 500 €
EDF-RTE	2 500 €
Agriculteurs, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs et centres équestres	84 €
Artisans et entreprises producteurs de bio-déchets	850 €
Artisans et entreprises hors BTP	
Effectif compris entre 0 et 5	190 €
Effectif compris entre 6 et 15	290 €
Effectif >15	390 €

▪ **POUR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE AVEC UN ACCES LIMITE SUR LES DECHETERIES D'AVANCON ET DE THEUS**

Artisans et entreprises du bâtiment, des travaux publics et de l'environnement	Tarification part fixe/an	Nombre de dépôts intégrés dans la part fixe/an
Effectif compris entre 0 et 5	300 €	30
Effectif compris entre 6 et 15	590 €	30
Effectif > 15	890 €	10

Tarification au-delà des dépôts intégrés dans la part fixe	
Nature des déchets	Tarif par dépôt
Encombrants	60 €
Bois (brut et traité)	50 €
Plâtre	30 €
Emballages vides souillés, pâteux, plaques de bitume	30 €
Gravats	20 €
Déchets verts	10 €

Tarification pour les véhicules supérieurs à 3,5 Tonnes
--

Nature des déchets	Tarif par dépôt
Déchets verts	80 €
Bois (brut et traité)	200 €

(*) Pour tous déchets non triés (présence de pierres, plastiques) : le tarif par dépôt est multiplié par 2, soit 160 € pour les déchets verts et 400 € pour le bois

▪ **TARIFICATION SPECIFIQUE A CERTAINS DEPOTS EN DECHETERIES**

Nature des déchets	Modalités
Fenêtres Particuliers Professionnels	Dépôt gratuit mais 1 fenêtre par jour Dépôt non autorisé
Pneus Pneus véhicules légers Pneus agraires – Poids lourds	Dépôts gratuits Dépôt payant : 30 € par pneu

▪ **POUR LES PROFESSIONNELS EXTERIEURS AU TERRITOIRE**

Nature des déchets	Tarif par dépôt
Encombrants	150 €
Bois (brut et traité)	100 €
Plâtre	80 €
Emballages vides souillés, pâteux, plaques de bitume	Non autorisés
Gravats	Non autorisés
Déchets verts	50 €

Tarification pour les véhicules supérieurs à 3,5 Tonnes	
Nature des déchets	Tarif par dépôt
Déchets verts	120 €
Bois (brut et traité)	300 €

(*) Pour tous déchets non triés (présence de pierres, plastiques) : le tarif par dépôt est multiplié par 2, soit 240 € pour les déchets verts et 600 € pour le bois

CHAPITRE 10> Structure du coût

10.1/ Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus (source Matrice Ademe matrice agrégée en €)

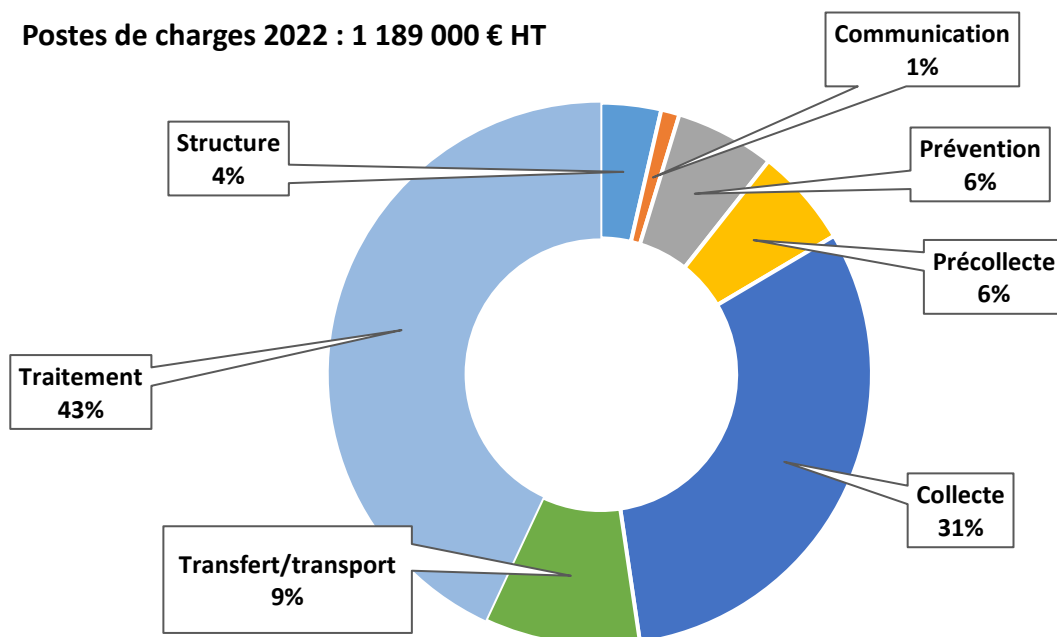
Coût complet= totalité des charges hors TVA. Il permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité.

Année	Coût complet € HT						
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Cartons AV	Déchets des déchèteries	Total
2018	420 619 €	30 036 €	38 153 €	113 903 €		374 158 €	976 891 €
2019	321 864 €	29 847 €	37 094 €	188 970 €		404 626 €	982 401 €
2020	347 159 €	34 337 €	33 725 €	236 680 €		415 931 €	1 067 832 €
2021	374 363 €	34 137 €	31 002 €	174 204 €	34 926 €	458 888 €	1 107 523 €
2022	403 716 €	37 886 €	32 955 €	190 488 €	37 887 €	486 197 €	1 189 129 €

Montant TVA acquittée 2022= 64 575 € (passage en TVA à 5.5% sur toutes les prestations de collecte séparée, de collecte en déchèterie, de tri et de valorisation matière, ainsi que les prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations)

Source Matrice ADEME 2022 onglet valorisation

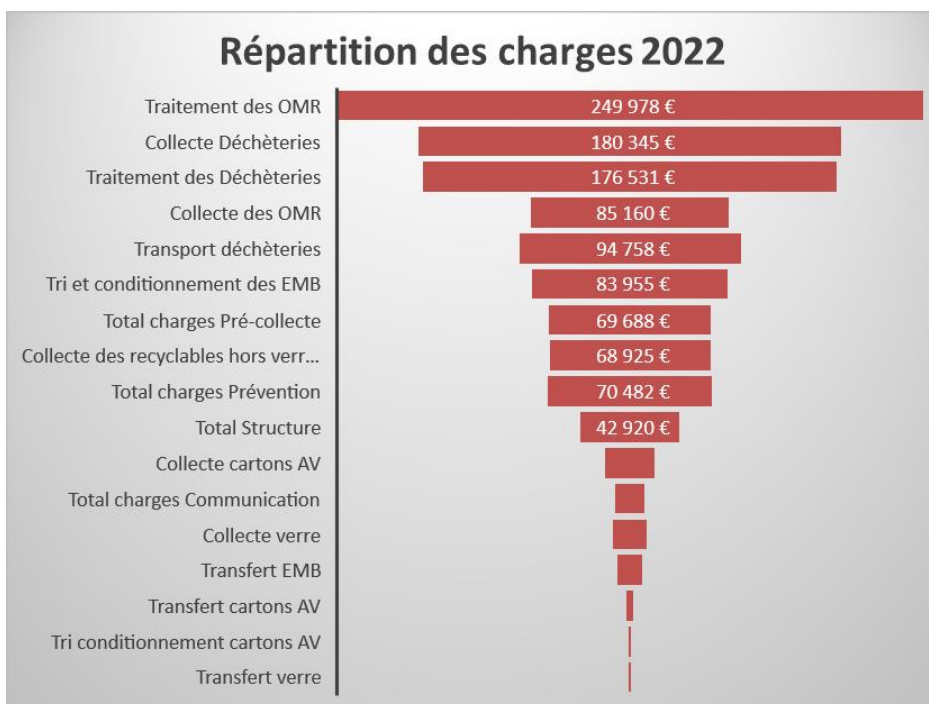
Postes de charges 2022 : 1 189 000 € HT



Par rapport à 2021 : une maîtrise des coûts de collecte qui diminuent de 3% malgré les augmentations de prix du carburant, un coût de traitement en progression de 2% (hausse TGAP et tarifs)

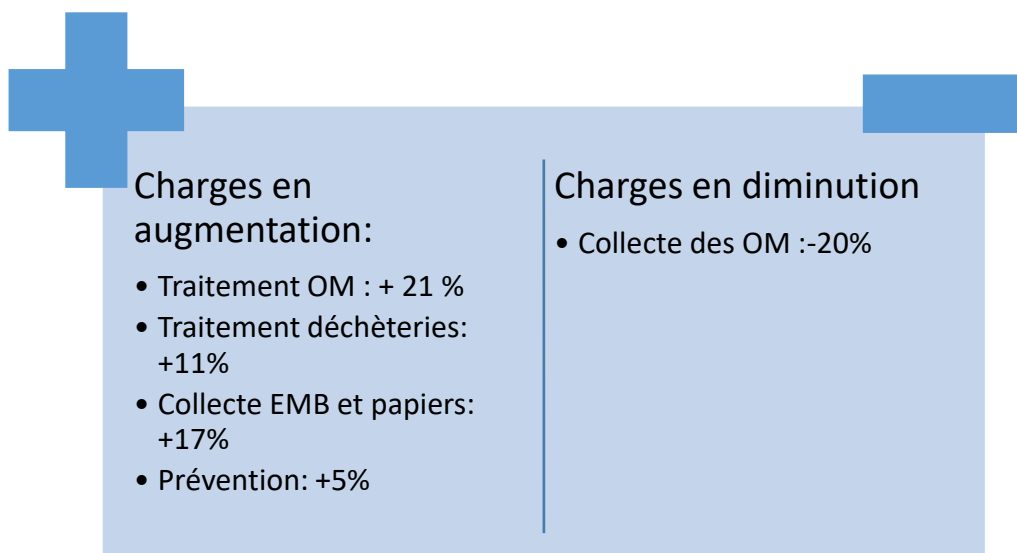
Hiérarchisation des postes de charges :

Source Matrice ADEME 2022 onglet valorisation



La collecte des OMR qui occupait le 2^{ème} poste de dépenses en 2020, est désormais en 4^{ème} position, et le coût lié diminue de près de 20 000 €.

Sans surprise, ce sont désormais les coûts de traitement des OMR et des déchets de déchèteries qui représentent les dépenses les plus importantes du budget (respectivement 21% et 15% des charges totales).



10.2/ La nature des produits (ou montant global détaillé des recettes) hors REOM

Les éléments suivants peuvent être mentionnés :

(Source : matrice de l'Ademe Ligne 30 Tous soutiens des sociétés agréées et onglet 3 charges et produits)

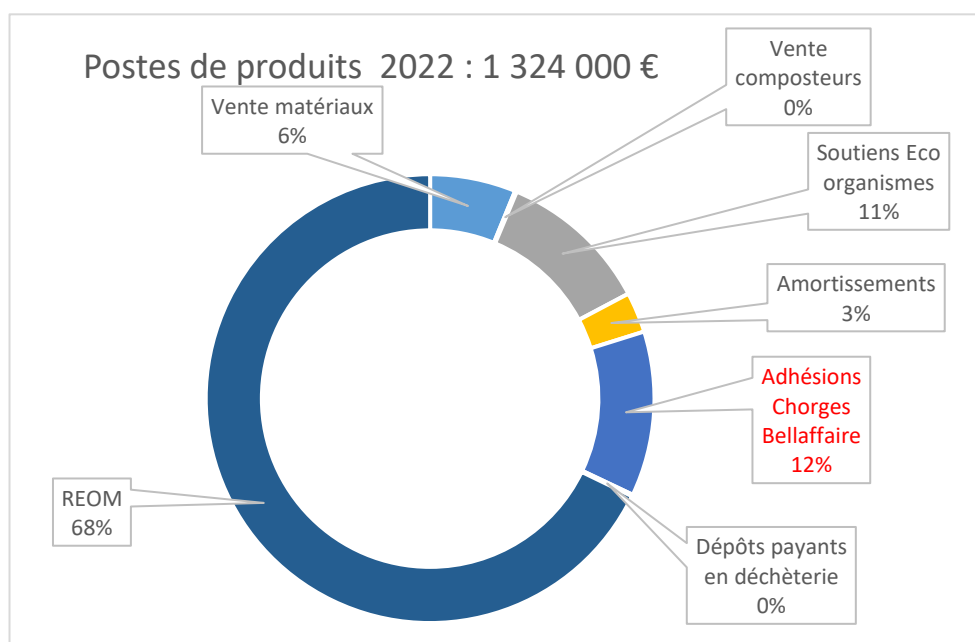
	2019	2020	2021	2022	Explication variations 2020-2021
Montant des soutiens versés par les ECO ORGANISMES					
CITEO	52 097 €	83178.64 €	90 627 €	105 551.43 €	Augmentation des t
CITEO Papiers	12 054 €	9 411.69	11 481 €	9 542.84 €	stable
Ocad3e	9 653 €	10 342 €	11 402 €	6 949.55 €	Manque 1 trimestre
ECO MOBILIER	10 919 €	9 861 €	12 364 €	11 530.60 €	stable
ECO DDS	2 787 €	2 162 €	2 578 €	2 505.25 €	stable
Montant des recettes issues de la valorisation					
Vente Ferraille et Batteries	13 026 €	9 917.20 €	13 980 €	16 180.80 €	Plus de t
Vente Acier	2 510 €	1 025.59	3 682 €	5 639.98 €	Idem
Vente plastiques	63 €			6 537.30 €	Nouveaux standards, passage en ECT : voir détail ci-dessous
Vente cartonnettes	900 €	413.07 €	1 582 €	1 947.13 €	Remontée prix de rachat
Ventre tetrapak	50 €	67 €	70 €	25 €	
Vente Papiers Cartons Mêlés (PCM)	2 608 €	231 €	1 345 €	6 568.22 €	Remontée prix de rachat
Vente cartons	11 757 €	10 269 €	25 517 €	17 759.49 €	Moins de t
Vente Aluminium	1 026 €	1 107.02 €	1 869 €	1 555.88 €	Stable
Vente Verre	6 330 €	5 019.21	4 683 €	6 356.96 €	Stable
Vente Papiers	12 063 €	7 095 €	6 918 €	16 121.96 €	Augmentation prix de rachat
Autres produits					
Vente bacs OM	3 276 €				
Vente composteurs	850 €	1 655 €	2 460 €	1 635 €	
Dépôts payants en déchèteries	700 €	4 542 €	4 495 €	1 540 €	Nouvelle tarification, badge d'accès

A noter : pour la première année depuis 2018 et l'ECT, les plastiques triés génèrent une recette. Pour rappel, le passage en extension des consignes de tri en 2019 avait affecté fortement les recettes issues de la valorisation. Les plastiques triés dans la colonne jaune sont expédiés vers le nouveau centre de tri simplifié de Manosque, duquel ils sortent en 2 flux (PRM Plastiques Rigides en Mélange et Films Plastiques). Ces deux flux font ensuite l'objet d'un transport vers un 2^{ème} centre de tri et sont triés une nouvelle fois. Le surcoût lié au transport et au sur-tri entraînait jusqu'en 2021 un rachat matière à 0 €/t, et un surcoût de :

- 6 116 € déduit des soutiens Citéo de la collectivité en 2020

- 5060 € en 2021

(Convention tripartite)



Source Matrice ADEME 2022 onglet valorisation

La REOM reste la principale source de financement du service (68%, 872 000 €), les adhésions de Charges et Bellaffaire sont importantes pour l'équilibre budgétaire (12% des recettes), les éco organismes participent à hauteur de 11 % des recettes globales. Ces volumes financiers restent stables par rapport à 2021.

10.3/ La répartition des charges, des produits et du financement

CHARGES 2022	PRODUITS 2022
Total =1 189 000 €	Total =1 324 000 €
Taux de couverture des charges par les produits	
111 %	

Source fichier excel Matrice ADEME 2022 onglet valorisation

En 2020, les produits ne couvraient pas complètement les charges (- 19 000 €), ce qui a contraint à augmenter les tarifs de la REOM afin de ne pas se retrouver avec un budget largement déficitaire au regard des augmentations de charges attendues .
En 2022, les charges sont entièrement couvertes par les produits.

CHAPITRE 11 > Coût des différents flux de déchets

11.1/ Coût des différents flux

Source de données : matrice agrégée en euros.

Données dans la matrice dans la ligne « coût aidé HT » :
pour chaque colonne de la matrice et pour la colonne total

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Cartons AV	Déchets des déchèteries	TOTAL
Coût aidé HT 2018	408 630 €	17 812 €	10 397 €	25 440 €		193 936 €	656 215
Coût aidé HT 2019	317 410 €	21 515 €	11 639 €	132 550 €		221 365 €	704 479 €
Coût aidé HT 2020	341 757 €	24 614 €	16 675 €	142 001 €		233 122 €	758 168 €
Coût aidé HT 2021	352 883 €	23 169 €	10 529 €	80 548 €	11 670 €	239 459 €	718 260 €
Coût aidé HT 2022	373 957 €	23 884 €	2 985 €	66 755 €	16 282 €	255 379 €	739 242 €

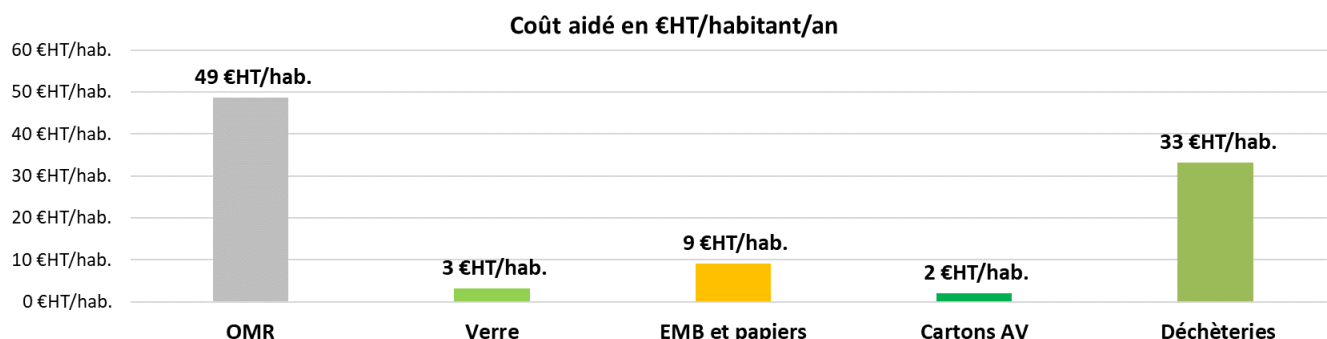
Coût aidé = coût complet (totalité des charges HT) – vente matériaux-soutiens des sociétés agréées- aides reçues

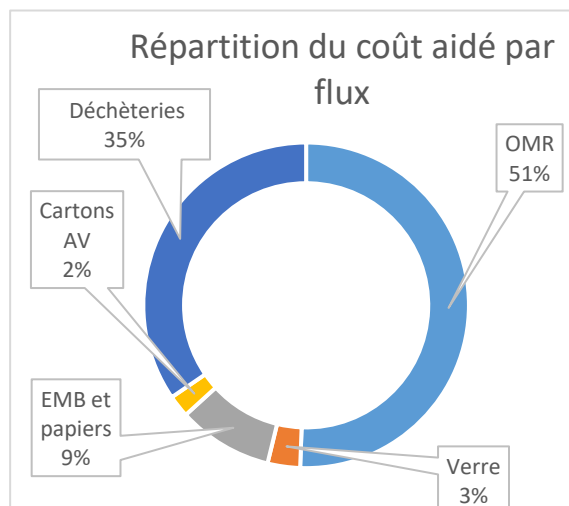
On observe le transfert de charges entre 2018 et 2019, des ordures ménagères vers les emballages, transfert en lien avec l'ECT.

En 2022, le coût aidé sur les OMR progresse encore malgré la Régie : le gain potentiel est absorbé par les hausses du coût de traitement et de la TGAP. Les coûts des déchèteries suivent le même chemin.

Le coût des Emballages poursuit sa baisse (effet régie)

Le coût aidé total sur l'ensemble des flux augmente inexorablement malgré tout de 3%





11.2/ Couverture des charges par les produits par flux

Source de données : matrice agrégée en euros.

Données dans la matrice dans chaque colonne et dans la ligne total pour chaque colonne de la matrice et pour la colonne total

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Déchets des déchèteries	Total
Total charges 2018	420 619 €	30 036 €	38 153 €	113 904 €	374 179 €	976 891 €
Total produits 2018	11 988 €	12 224 €	27 756 €	88 464 €	180 243 €	320 676 €
% de couverture des charges par les produits	3%	41%	73%	78%	48%	33%
Total charges 2019	321 864 €	29 847 €	37 094 €	188 970 €	404 626 €	982 401 €
Total produits 2019	4 454 €	8 332 €	25 455 €	56 420 €	183 261 €	277 922 €
% de couverture des charges par les produits	1%	28%	69%	30%	45%	28%

	OMR	VERRE	PAPIERS	EMBALLAGES	CARTONS AV	DECHETS DES DECHETERIES	TOTAL
Total charges 2020	347 159 €	34 336 €	33 725 €	236 680 €		415 931 €	1 067 832 €
Total produits 2020	5 402 €	9 722 €	17 051 €	94 679 €		182 808 €	309 664 €
% de couverture des charges par les produits	1%	28%	50%	40%		44%	29%
Total charges 2021	374 363 €	34 137 €	31 002 €	174 204 €	34 926 €	458 888 €	1 107 523 €
Total produits 2021	21 480 €	10 968 €	20 474 €	93 657 €	23 256 €	219 429 €	389 263 €
% de couverture des charges par les produits	6 %	32 %	66 %	54 %	67 %	48 %	34 %
Total charges 2022	403 716 €	37 886 €	32 955 €	190 488 €	37 887 €	486 197 €	1 189 129 €
Total produits 2022	29 759 €	14 003 €	29 970 €	123 732 €	21 605 €	230 818 €	449 887 €
% de couverture des charges par les produits	7 %	37 %	91 %	67 %	57 %	47 %	38 %

CHAPITRE 12> Evolution des coûts

A partir de 2018 (1^{ère} année de remplissage de la matrice des coûts sur la CCSPVA)

Rappel : le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits, sans distinction d'étapes techniques. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement

dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses). Son unité est l'euro et l'euro par habitant.

	OMR	Verre	Papiers	Emballages	Cartons PAV	Déchets déchèteries hors gravats	GLOBAL
Coût aidé HT en €/hab 2018	55,03	2,4	1,4	3,43		26,12	88,38
Coût aidé HT en €/hab 2019	41,18	2,79	1,51	17,20		28,72	91,41
Coût aidé HT en €/hab 2020	43.92	3.16	2.14	18.25		30.16	97.44
Coût aidé HT en €/hab 2021	46.31	3.04	1.38	10.57	1.53	31.45	94.26
Coût aidé HT en €/hab 2022	49	3	0	9	2	33	96

CHAPITRE 13> INVESTISSEMENTS 2022

Principales opérations d'investissement menées en 2022 :

Toutes ces opérations ont bénéficié de financements (subventions).

Aménagement déchèteries : 26 000 €

Composteurs individuels et sacs réutilisables : 17 000 €

Etudes projets déchèteries : 11 500 €

Achat et pose colonnes : 111 000 €

Stratégie de gestion des biodéchets (achat terrain avançon pour plateforme déchets verts, panneaux, AMO...) : 30 000 €

ANNEXES

Annexe 1 Lexique

Types de déchets

DA : Déchets Assimilés

« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

DM : Déchets Ménagers

« Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. »¹ Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries. »

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. DMA = DA+DM»

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur. »

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées). »

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

« Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

« Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire: verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte. »

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ». Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte. »

RSOM hors verre : Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre

Cette catégorie est composée des emballages plastiques, des métaux (aluminium et acier), des cartons d'emballage et des journaux-magazines

Prévention et précollecte

Précollecte

« La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. »

Prévention

« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative). »

Réemploi

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une opération de prévention. »

Modes de collecte

Collecte en apport volontaire

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

Traitement des déchets

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux

« Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. »

Refus de tri

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.)

Taux de valorisation

« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

Valorisation

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de « valorisation » englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »

Financement

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

« Redevance liée au service rendu par la collectivité. Pour des questions pratiques, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est souvent forfaitisée (assise sur le nombre de personnes au foyer ou la taille du bac). »